

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(68^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

3^e séance du lundi 12 novembre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5153).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (*suite*)

MM. Emile Vernaudon,
Frédéric Jalton,
Elie Hoarau.

M. Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Claude Lise, Maurice Louis-Joseph-Dogué, Guy Lordinot, Kamilo Gata, Gérard Grignon, Jean-Paul Virapoullé, André Thien Ah Koon, Michel Françaix, Elie Castor, Dominique Lariffa.

Etat B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 5166)

Titre IV. - Adoption (p. 5166)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5166)

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Fait personnel** (p. 5167).

M. Alexandre Léontieff.

3. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 5167).

4. **Ordre du jour** (p. 5167).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT,

vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1991

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Emile Vernaudeau.

M. Emile Vernaudeau. Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, il y a quatre mois, un quotidien parisien publiait une série d'articles intitulée : « Tahiti au bord du gouffre. » Si la Polynésie était effectivement « au bord du gouffre » à cette époque, elle se trouve aujourd'hui « au fond du gouffre », et vous ne pouvez l'ignorer.

La situation économique est catastrophique. Le tourisme, par exemple, qui constitue la seule véritable industrie locale, est en chute libre : le nombre des touristes ne cesse en effet de diminuer depuis 1987.

Autre manifestation de la crise : le montant des recettes douanières effectivement perçues cette année accuse, comme l'an dernier, un déficit de 250 millions de francs français par rapport aux prévisions budgétaires.

Or l'économie polynésienne est extrêmement fragile puisque le territoire importe 80 p. 100 de sa consommation intérieure et que le taux réel de couverture des importations par les exportations exclusivement locales atteint à peine 5 p. 100.

Depuis trois ans, notre territoire s'enfonce dans une spirale récessionniste sans que l'Etat manifeste la moindre velléité d'intervention, ne serait-ce que pour compenser le désengagement du C.E.A. et du C.E.P.

Virtuellement en état de cessation de paiements, le territoire recourt donc à l'emprunt pour survivre. Le montant de la dette publique a plus que doublé en trois ans : celle-ci atteint désormais trois milliards de francs français, ce qui correspond à plus de 15 000 francs français par habitant, non compris les dettes des établissements publics territoriaux, ni les intérêts, bien sûr. Au cours du seul exercice 1990, le territoire a emprunté plus de 800 millions de francs français.

Bref, c'est la banqueroute. Or le projet de loi de finances pour 1991 ne tient aucun compte de cette situation dramatique.

En effet, si le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer est, cette année, en progression de 5,5 p. 100 par rapport à l'année dernière, cette augmentation n'intéresse guère la Polynésie. Elle profite d'abord au cabinet du ministre, dont les crédits s'accroissent de 75 p. 100. L'augmentation bénéficie ensuite au F.I.D.O.M., dont les crédits de paiement sont en hausse de 21,6 p. 100 et elle concerne enfin, et surtout, la Nouvelle-Calédonie, dont je ne vois d'ailleurs ce soir aucun représentant et dont les crédits d'investissement, hors F.I.D.E.S., augmentent de 15,4 p. 100 en crédits de paiement, ce qui porte à près de 270 millions de francs français le chapitre de répartition 68-93, qui est exclusivement consacré aux actions diverses pour le développement de la Nouvelle-Calédonie.

Que reste-t-il pour la Polynésie ? Des miettes puisque les dotations au F.I.D.E.S. ne varient que de 5,26 p. 100 en crédits de paiement. Si l'on retire des dotations au F.I.D.E.S. général la part de la Nouvelle-Calédonie, celle de Wallis-et-Futuna, des terres australes et antarctiques et des îles de l'océan Indien, il ne reste d'ailleurs plus qu'une somme d'environ 100 millions de francs français pour la Polynésie, dont 20 millions pour le F.A.D.I.P. et 12,5 millions pour l'équipement des communes. Une misère !

La section territoriale du F.I.D.E.S., qui intéresse d'autant plus les territoires autonomes comme le nôtre qu'elle permet de financer des actions d'investissement relevant du domaine de compétence du territoire, est sacrifiée sur l'autel du jacobinisme puisqu'elle reste fixée à 28,5 millions de francs : une aumône, quand on songe que cette somme, déjà dérisoire, doit être partagée entre tous les territoires d'outre-mer que j'ai déjà cités.

La plus grande partie de la modeste dotation du F.I.D.E.S. général destinée à la Polynésie devra être consacrée, nous dit-on, au logement social, à travers la société anonyme d'économie mixte Faré de France, dont l'objectif de construction avait été initialement fixé à 200 logements par an. Mais il a failli en fait plus d'un an et demi pour que cette société réalise les 200 premiers logements.

Le ministre de l'outre-mer pourra sans doute préciser le montant des frais de fonctionnement annuels de Faré de France en Polynésie.

On est loin, en tout cas, de l'objectif des 400 logements sociaux par an prévus au programme du gouvernement territorial, d'autant plus que la participation de l'office territorial de l'habitat social au foncier et à l'équipement des terrains destinés à Faré de France a entraîné une diminution considérable des opérations de construction exclusivement territoriales.

Pendant ce temps-là, en Nouvelle-Calédonie, l'Etat met en place un dispositif qui, complété par les ressources du fonds social de l'habitat, permettra de financer 675 logements l'année prochaine, soit quatre fois plus qu'en Polynésie, alors que notre territoire est plus peuplé que la Calédonie.

L'économie polynésienne est en pleine crise, le territoire est en faillite, le C.E.A. et le C.E.P., qui constituent sa principale source de revenus, se désengagent. Or rien n'est prévu au budget pour remédier à cette situation.

Le gouvernement central a affecté les crédits nouveaux à deux actions qu'il juge prioritaires pour les D.O.M.-T.O.M. : la réduction des inégalités et la consolidation des crédits d'investissement.

Mais, sur les 40 millions de moyens supplémentaires destinés à « réduire les inégalités » outre-mer, plus de 34 millions vont à la Nouvelle-Calédonie. La consolidation des

crédits d'investissement concerne essentiellement, quant à elle, le F.I.D.O.M. et les crédits d'investissement hors F.I.D.E.S. également destinés à la Nouvelle-Calédonie.

La Polynésie ne fait pas seulement l'objet d'une injuste discrimination : elle est méprisée. Que faut-il donc faire pour attirer l'attention du gouvernement central sur nos vrais besoins : prendre exemple sur la Nouvelle-Calédonie ? Sur les lycéens qui manifestent ? Sur les banlieues des grandes villes qui se révoltent ?

En tout cas, il est inutile de continuer à temporiser en faisant de nouvelles promesses car les Polynésiens ont appris à leurs dépens que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent.

Les Polynésiens sont également devenus indifférents aux milliards qu'on leur fait miroiter dans les plans quinquennaux ou autres contrats de plan Etat-territoire : ce qu'ils veulent, c'est du concret, et tout de suite, car, lorsque le feu est à la maison, l'heure n'est plus aux palabres autour des tables rondes !

Si je viens de retirer ma délégation de vote au groupe socialiste, c'est que je n'approuve pas la politique discriminatoire du gouvernement central actuel, notamment en ce qui concerne la Polynésie française car, en ne répondant pas aux vrais besoins des populations, cette politique est porteuse de crise.

Je ne voterai donc pas le budget des départements et territoires d'outre-mer pour l'exercice 1991.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Frédéric Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le ministre, l'exercice, jamais simple, de l'analyse financière du budget des D.O.M.-T.O.M. ne suscitera pas, cette année, de critiques majeures de ma part : le budget me paraît acceptable dans l'ensemble.

Néanmoins, dans le bref temps de parole qui m'est laissé, je me permettrai d'appeler votre attention sur un certain nombre de préoccupations que je partage avec mes compatriotes de la Guadeloupe.

Pour l'essentiel, notre revendication fondamentale est de mettre un frein à notre « mal-développement », de faire aboutir un projet de développement économique compatible avec nos aspirations.

Il nous apparaît que seule une volonté politique clairement affichée, déterminée, pourrait nous y conduire.

Nous ne doutons pas de votre détermination et de votre bonne volonté, monsieur le ministre, mais en dépit de la multitude des rapports faits et de la large concertation engagée avec des élus, des responsables socio-économiques, l'impression dominante est celle de l'anxiété et de l'angoisse - qui grandissent à mesure qu'approche la fatidique échéance de fin 1992.

Il faut donc passer aux actes et mettre en œuvre une solution novatrice : beaucoup d'entre nous pensent que les choses seraient facilitées, qu'elles ne pourront être facilitées que grâce à une mise au clair ou à une mise à jour des compétences des collectivités locales et des moyens leur permettant de les exercer.

Sans vouloir donner une priorité à cette exigence, je pense qu'on ne pourra pas faire l'impasse longtemps encore sur elle : à tout le moins, la décentralisation, très bien accueillie, pourrait être approfondie. Les forces politiques, syndicales, associatives de la Guadeloupe sont fort préoccupées par ce passage obligé. Elles estiment, en même temps, qu'il leur appartient de proposer ce qu'elles pensent souhaitable pour la Guadeloupe - elles ne sont pas prêtes à accepter des projets octroyés, calqués ou adaptés.

C'est pourquoi je le redis, là encore, la balle me paraît être dans le camp des Guadeloupéens. Je lance un appel à toutes les bonnes volontés guadeloupéennes - pas seulement politiques, car je pense à la diaspora guadeloupéenne - pour qu'elles conjuguent leurs efforts et parviennent à proposer un projet de société susceptible d'obtenir la plus large adhésion de la population de la région Guadeloupe.

Sincèrement, je ne crois pas, monsieur le ministre, que nous pourrions aborder sans risques majeurs l'année 1993 en feignant d'ignorer ce problème politique.

En attendant, le présent n'est pas indemne de toute inquiétude et nos préoccupations sont multiples.

En premier lieu, alors que 1991 devrait être l'année de la justice, comment ne pas s'indigner de l'état de la justice en Guadeloupe ? Faute de moyens suffisants, ce service public ne garantit plus aux justiciables guadeloupéens le même traitement que celui qui est réservé à nos compatriotes de la métropole.

La situation catastrophique des juridictions de Pointe-à-Pitre, pour les citer en exemple, met en cause un des principes généraux du droit : l'égalité de tous les citoyens devant la justice.

En effet, l'insuffisance des effectifs a pour conséquence la disparition de la collégialité des décisions et la multiplication des audiences nocturnes qui nuisent à la qualité des jugements, lesquels sont transmis aux plaideurs plusieurs mois après la décision.

L'exiguïté des locaux est insupportable et le budget de l'arrondissement judiciaire de Pointe-à-Pitre est dérisoire puisque, au 15 octobre 1990, le tribunal de grande instance ne disposait que de 60 francs pour achever l'exercice en cours. Sur ce chapitre, il y aurait beaucoup d'autres choses à dire : vous voudrez bien insister auprès de votre collègue, M. le garde des sceaux, pour mettre un terme à cette situation inacceptable.

En second lieu, le manque de moyens - on l'a assez dit cet après-midi - l'insuffisance des places disponibles et l'inadaptation des programmes dans l'enseignement secondaire sont choquants. Beaucoup trop d'enfants, notamment ceux de nos dépendances de la Guadeloupe, sont contraints d'interrompre prématurément leur scolarité, la situation matérielle de leurs parents ne leur permettant pas de faire face à une scolarisation en Guadeloupe proprement dite.

Ne serait-il pas possible d'envisager, avec l'aide conjuguée de la C.E.E., de l'État et de la région un petit lycée dans la grande île de Marie-Galante, par exemple ?

L'égalité d'accès au savoir n'est pas garantie aux jeunes Guadeloupéens et certains métiers leur sont interdits faute de filières techniques. Aucune chance ne leur est ouverte de s'inscrire dans les I.U.T. de la métropole.

Vous comprendrez aisément, monsieur le ministre, qu'une telle discrimination est insupportable.

Pour terminer, j'évoquerai le problème crucial du logement de la Guadeloupe. Avant le cyclone *Hugo*, le Gouvernement avait déjà montré sa détermination à faire reculer l'habitat insalubre - témoin son engagement dans l'opération de rénovation de Boissard, la plus grande du genre pour la France.

La municipalité dont j'ai la charge, tout en sachant qu'elle peut compter sur le concours du Gouvernement pour la poursuite de cette opération, estime qu'elle ne pourra la conduire à son terme que si l'État accepte d'augmenter sa participation dans le financement des logements sociaux. Ma remarque vaut pour toutes les municipalités de la Guadeloupe.

Monsieur le ministre, vous le savez, nos inquiétudes sont nombreuses : elles attendent des réponses urgentes.

Je sais pouvoir compter sur votre sollicitude et sur votre vigilance : je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. le président. Je vous remercie, monsieur Jalton.

La parole est à M. Elie Hoarau.

M. Elie Hoarau. Monsieur le ministre, deux ans et demi après le contrat passé entre les Réunionnais et le Président de la République pour réaliser l'égalité sociale durant le septennat, vous venez d'annoncer à la Réunion vos orientations sur l'alignement des allocations familiales et du S.M.I.C., sur la fonction publique, sur l'abattement de 30 p. 100 sur l'I.R.P.P., sur la retraite des fonctionnaires et sur quelques autres points.

Vous les avez annoncées le jour même où le conseil général et le conseil régional vous faisaient part de leurs propositions respectives. Ainsi, les Réunionnais ont eu l'impression que la concertation recherchée par tous ne fonctionnait pas pour le mieux.

Une certaine déception est venue aussi du contenu même des principales dispositions préconisées. Ainsi, les allocations familiales seront alignées, dans le secteur privé, sur celles de la métropole au 1^{er} janvier 1995. De même, les planteurs qui

pouvaient espérer par un alignement immédiat trouver une bouffée d'air, se voient privés, quatre ans encore, des allocations auxquelles ils ont droit.

La possibilité de diminuer le nombre de « RMistes » se trouve également retardée - un alignement des allocations familiales, faut-il le rappeler, ferait en effet que 10 000 d'entre eux ne seraient plus concernés par le R.M.I.

Surtout, plus de 193 000 enfants du secteur privé continueront pendant quatre ans encore et à un moment décisif de leur vie à être traités différemment des enfants des fonctionnaires sur place et des enfants en métropole qu'ils soient français ou étrangers.

Vous proposez aussi un alignement du S.M.I.C. pour 1995. Le conseil régional de La Réunion, unanime, estime que certains secteurs d'activités, certaines entreprises, peuvent, dès maintenant, payer leurs salariés au niveau du S.M.I.C. métropolitain.

Ne pas tenir compte de cette observation, c'est permettre aux entreprises concernées d'engranger pendant quatre années des profits souvent considérables en se cachant derrière les difficultés de telle entreprise de tel ou tel secteur.

Vous demandez, par ailleurs, aux partenaires sociaux d'engager des négociations sur les bas salaires. Or ceux-ci sont au niveau du S.M.I.C. de la Réunion. Echelonner sur quatre ans, et par étapes, l'alignement du S.M.I.C. de la Réunion sur celui des autres travailleurs en métropole, est une incitation à la réticence de nombreux patrons à engager le dialogue social et à améliorer les bas salaires.

L'étalement de l'alignement des allocations familiales combiné à l'étalement de l'alignement du S.M.I.C. aura pour conséquence de retarder, dans le temps, le décrochage entre les revenus issus du travail et ceux provenant de la protection sociale. C'est un encouragement aux « RMistes » à rester « RMistes », alors que certaines expériences de contrats emploi-solidarité, ou C.E.S., montrent la volonté de nombre d'entre eux de sortir de leur situation.

Dans la fonction publique, le personnel en poste conservera le bénéfice des avantages acquis, ce dont nous nous félicitons. Les nouveaux fonctionnaires, dès l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, bénéficieront d'un « coefficient de majoration plus faible » que les 53 p. 100 actuels découlant de l'index de correction du franc CFA en franc français et des 35 p. 100 d'indemnité de vie chère.

Outre que l'on ignore quel sera le taux de la majoration appliquée, on observe que le Gouvernement reconnaît ainsi officiellement, et pour la première fois, l'existence d'un coût de la vie plus élevé à la Réunion qu'en métropole.

Le maintien du principe d'un coefficient de majoration rend difficile la titularisation des 13 000 employés communaux « journaliers » de la Réunion qui, par le jeu de l'alignement du S.M.I.C. de la Réunion sur celui de la métropole, auraient vu leurs salaires se rapprocher des traitements des fonctionnaires communaux de France dans le même délai. Certaines communes ont même déjà engagé un effort tendant à aligner leurs salaires sur ceux de la fonction publique territoriale métropolitaine.

Il n'est pas possible de leur imposer un effort supplémentaire au titre du coefficient de majoration des salaires, sans risque de faire exploser leur budget.

Je vais citer un cas concret qui montre les difficultés qu'entraîne une telle décision : celui de la création d'un service départemental d'incendie et de sécurité, qui doit reprendre la totalité du personnel actuellement en service. La nécessité de titulariser tout le personnel et donc de le rémunérer avec un sursalaire complique la mise sur pied de ce système qui suppose, de plus, la modification du décret du 25 septembre 1990.

D'une manière plus globale, comment justifier la majoration des rémunérations de la fonction publique et refuser, dans le même temps et pour le même département, de le faire pour le S.M.I.C., qui voit retarder son alignement sur le S.M.I.C. métropolitain ?

La pérennisation d'un système inégalitaire de revenus et le maintien d'une distorsion entre secteur public et secteur privé sont des freins à la mise en œuvre d'une politique de développement économique de l'île.

Vos principales réponses, monsieur le ministre, n'ont pas contribué à dissiper le sentiment de malaise qui prédomine à la Réunion.

Chez de nombreux Réunionnais s'installent le doute, le désespoir, quelquefois la révolte, chez d'autres la résignation tant l'avenir leur paraît incertain, sans perspectives.

Je ne peux énumérer ici tous les points d'inquiétudes. Je n'en citerai que quelques-uns.

Vous vous êtes, certes, engagé à venir en aide aux planteurs de cannes pour la replantation. Mais quel est leur avenir, à terme, eu égard à leur surendettement, au coût du foncier et au poids exorbitant de la fiscalité locale ?

La récente décision de Bruxelles, dans le cadre des négociations du G.A.T.T., de demander une diminution de 30 p. 100 des aides nationales en agriculture, aura des effets négatifs qui viendront s'ajouter aux problèmes que connaissent déjà les planteurs et à l'inquiétude de tous les producteurs face à la perspective du 1^{er} janvier 1993.

Dans tous les secteurs de la fonction publique les syndicats ne manquent jamais une occasion d'exprimer les besoins en hommes ou en moyens matériels à satisfaire. Dans le seul secteur de l'enseignement, il faut créer dans les dix ans à venir près de 7 000 postes.

Aux P. et T. ou dans les douanes, des demandes identiques sont formulées.

Il est difficile d'accepter, monsieur le ministre, que des milliers et des milliers de nos jeunes n'aient d'autre perspective que d'être des « RMistes » ou des titulaires de C.E.S. Tel est cependant le mal qui nous guette.

M. le président. Vous devez conclure, mon cher collègue.

M. Elle Hoarau. Je termine, monsieur le président.

Cela explique certainement toutes les manifestations de mécontentement que nous avons observées récemment à la Réunion, chez les lycéens mais aussi dans la population.

Tous ces mouvements organisés de manière spontanée sans le concours des formations politiques traditionnelles sont aussi l'expression d'une certaine méfiance à l'égard de l'intégration de la classe politique locale, et des élus, dans un système qui ignore la dureté de la vie quotidienne de nombreux Réunionnais. Ce sentiment de défiance se comprend d'autant mieux que l'on sait que bon nombre d'élus sont les auteurs connus d'actes de corruption connus... mais restés impunis.

Comment ne pas aller au devant des aspirations des populations du Sud qui souhaitent un rapprochement des services et des centres de décision, la délocalisation des enseignements supérieurs - I.U.T., facultés - et l'ouverture d'un aéroport international à Pierrefonds.

Comment ne pas répondre aux désirs de l'immense majorité des Réunionnais qui demandent un réaménagement du territoire, et un découpage cantonal général débouchant sur la création d'un deuxième département ? Surtout après les résultats du recensement général de 1990 qui montre une augmentation importante de la population ainsi que des modifications dans la localisation de celle-ci !

Vous nous avez dit, lors de votre visite à l'île de la Réunion, que, sur toutes ces questions, le débat restait ouvert. Nous vous exprimons donc, ce soir, le souhait de pouvoir poursuivre le dialogue. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je remercie les rapporteurs, dont les rapports étaient de grande qualité, ainsi que les présidents des commissions qui ont permis comme l'an passé un dialogue très fructueux avec les membres de leurs commissions. Je remercie enfin les intervenants d'avoir enrichi le débat avec toutes leurs questions auxquelles je me dois d'apporter des réponses.

L'an dernier, je vous avais présenté le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer pour 1990 et la politique du Gouvernement pour l'outre-mer en insistant sur trois objectifs : celui de l'égalité sociale, celui du développement économique et celui du respect des identités particulières.

Ces objectifs restent tout naturellement valables pour 1991. Quelle chance de succès aurait une politique dont les objectifs ne passeraient pas l'année ?

Les réflexions que je vous présenterai aujourd'hui sur la politique que je conduis au nom du Gouvernement pour l'outre-mer s'articuleront autour de trois autres notions : celle de la cohésion sociale, celle de l'insertion régionale et celle de l'approfondissement de la décentralisation.

J'évoquerai d'abord la cohésion sociale des départements et territoires d'outre-mer.

Il y a un risque pour la cohésion des sociétés de l'outre-mer. Sa réalisation n'a rien d'inéluctable mais il serait dangereux de le sous-estimer.

Aujourd'hui, j'ai la conviction que, mis à part le cas particulier de la Nouvelle-Calédonie, l'identité française des départements d'outre-mer n'est plus guère contestée, si elle apparaît comme compatible avec l'affirmation de l'identité particulière de chaque pays d'outre-mer.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Les conflits, les doutes, les risques de ruptures se sont déplacés sur les rapports sociaux internes à ces sociétés dont l'histoire et les caractéristiques présentes sont très différentes de la société française.

Prenons d'abord l'exemple de la Guyane : 115 000 habitants au dernier recensement, soit un gain de 40 p. 100 en huit ans, sans doute près de la moitié d'étrangers et le record de France des reconduites à la frontière ; autour de Cayenne des zones d'habitat marquées par l'insalubrité et la délinquance ; le long du Maroni, frontière avec le turbulent Surinam, la présence depuis maintenant plus de quatre ans de 6 000 réfugiés installés dans des camps gérés par l'armée avec l'aide des organisations internationales ; mais aussi le centre spatial de Kourou, haut lieu de la réussite technologique européenne, exigeant une main-d'œuvre très qualifiée et donnant à de nombreuses entreprises implantées en Guyane un travail stimulant et régulier.

La société guyanaise est menacée dans sa cohésion ; et le prolongement des tendances actuelles pourrait déboucher sur une désagrégation qui n'irait pas sans violence.

Conscient de ce risque, et en concertation avec les élus guyanais, le Gouvernement a arrêté une série de mesures qui ont pour but de conforter cette cohésion sociale menacée.

Le premier remède est dans l'effort pour réduire les écarts d'équipement et de niveau de vie.

En complément du contrat de Plan et des programmes européens, le programme PHEDRE, cofinancé par l'Etat, les collectivités locales et le Centre national d'études spatiales, a pour objectif de faciliter l'intégration de l'activité spatiale au profit de toute la Guyane. Sa mise en œuvre s'effectue au rythme et selon les modalités prévus. C'est ainsi que des conventions Etat-C.N.E.S.-collectivités ont été signées avec les communes de Kourou et de Sinnamary, communes directement touchées par les conséquences du programme spatial et qui supportent la plus grande partie des charges qui sont liées au logement des personnels du centre.

Je remercie M. Castor d'avoir souligné l'apport de PHEDRE et je puis aussi rassurer M. Bertrand : le volet solidarité du programme PHEDRE est indissolublement lié au reste du programme. Il a été élaboré en concertation avec toutes les communes. Il doit bénéficier en priorité à celles qui ne sont pas proches du centre spatial. En mai dernier, 26,4 millions de francs ont été délégués pour les équipements du programme de solidarité.

Le deuxième remède concerne l'insécurité perçue par beaucoup de Guyanais comme un risque croissant, et d'abord sur le Maroni. Les convulsions du Surinam ont des répercussions sur la Guyane qui n'en est séparée que par un fleuve qui est une voie de communication traditionnelle beaucoup plus qu'une frontière. Devant la multiplication des risques, le Gouvernement a mis en place le dispositif Alizé, récemment inspecté par M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat à la défense, et qui comporte un renforcement important des moyens en militaires, gendarmes, policiers le long du fleuve. Ses premiers résultats sont très encourageants.

Pour les personnes déplacées du Surinam, le Gouvernement s'en tient à la politique définie il y a maintenant deux ans : poursuite de l'accueil dans les camps, conformément à

la tradition humanitaire de la France ; participation, lorsqu'elle est demandée par les deux parties, aux efforts pour rétablir au Surinam les conditions d'une paix civile durable et permettre ainsi leur retour.

Après quatre années et de nombreuses initiatives qui n'ont pas abouti malgré la signature de divers accords, le Gouvernement a arrêté de nouvelles mesures, qui ont été portées à la connaissance des personnes hébergées dans les camps.

En liaison avec les représentants du Haut commissariat pour les réfugiés en Guyane, un recensement des personnes déplacées est en cours. Cette opération est bien un préalable à tout retour des Surinamiens déplacés dans leur pays, ce qui suppose aussi un accord entre les parties au conflit surinamien, garanti par l'organisation des Etats américains. Si un mouvement de retour s'enclenchait, le Gouvernement français serait prêt à apporter une aide à la réinstallation de ces personnes au Surinam.

Le Gouvernement souhaite aussi vivement que les autorités surinamiennes manifestent concrètement leur désir de rétablir la paix dans ce pays en concluant un accord internationalement reconnu.

En ce qui concerne la pêche en Guyane - question également évoquée par M. Castor -, ce secteur connaît les mêmes difficultés que dans les départements maritimes de métropole du fait de la hausse du prix du gazole.

Le Gouvernement a donc décidé d'étendre à la Guyane les mesures prises en faveur des marins-pêcheurs métropolitains : le report d'un trimestre du paiement des cotisations à l'E.N.I.M., ainsi que le report des échéances pour les remboursements en capital de crédits bonifiés du Crédit maritime.

Une étude globale de la filière pêche guyanaise sera également réalisée très prochainement qui portera sur la flottille de crevetiers et aussi sur la valorisation des captures de poissons.

Personne ne s'étonnera que je prenne pour second exemple de l'action du Gouvernement en faveur de la cohésion sociale, celui de la Nouvelle-Calédonie.

Dans le bilan très complet qu'il dresse de la situation en Nouvelle-Calédonie, le rapporteur, M. Jean-Paul Virapoullé, veut bien relever que « la somme des efforts déployés en faveur de la Nouvelle-Calédonie est à la mesure de l'importance des échéances à venir » et que « les faits démontrent que les conditions dans lesquelles les accords de Matignon sont mis en œuvre méritent d'être approuvées et soutenues ». Je lui donne acte de ces appréciations, et je mesure comme lui le chemin parcouru.

Le « comité de suivi » des accords de Matignon, qui se réunira pour la deuxième fois dans la première quinzaine de décembre prochain, parviendra, je le crois, à la même conclusion, s'agissant d'une bonne application globale des accords de Matignon approuvés par le référendum de 1988. La mise en place des institutions provinciales et de l'ensemble des institutions territoriales - y compris le conseil coutumier territorial que je recevrai à la fin du mois -, la conclusion d'opérations économiques significatives, comme le rachat des mines de la société minière du Sud Pacifique à M. Jacques Lafleur par la province Nord, ou la construction d'un hôtel à Hienghène avec le Club Méditerranée sont des signes encourageants, à côté de beaucoup d'autres, moins spectaculaires, au nombre desquels je citerai la réussite remarquable de beaucoup d'opérations de formation, par exemple celle, évoquée par certains d'entre vous, de secrétaires de mairie. Il n'y aura pas trop des huit années restant jusqu'en 1998 pour réduire les écarts entre l'agglomération de Nouméa, d'une part, l'intérieur et les îles, d'autre part, en ce qui concerne les conditions de vie, l'égalité des chances et le niveau de développement.

Nous nous devons de prendre garde aux risques de marginalisation sociale encourus par les jeunes sans emploi et sans formation qui sont arrivés trop nombreux dans l'agglomération de Nouméa. Une approche de type « développement social des quartiers » ou « contrat de ville » est nécessaire pour remodeler l'habitat et fournir l'accompagnement social indispensable.

Je précise à M. Léontieff et à M. Vernaudois que ce n'est qu'en 1990 que la Nouvelle-Calédonie aura reçu une dotation par habitant équivalente à celle de la Polynésie française, en ne prenant en compte pour celle-ci que les dépenses civiles de transfert.

Pour les départements d'outre-mer, les travaux de la commission présidée par M. Ripert ont détaillé les moyens de renforcer la cohésion sociale par la recherche de l'égalité sociale et par des mesures favorables au développement économique.

Les réformes engagées à ce titre sont importantes pour l'avenir. Elles doivent contribuer à transformer peu à peu les sociétés des D.O.M. dans le sens de l'efficacité, de la responsabilité et d'une plus grande dignité de tous.

Je l'ai dit à cette même tribune le 12 juin dernier. Je l'ai écrit dans le même temps aux présidents des assemblées locales, je le répète aujourd'hui : « aucune décision ne sera prise sans concertation préalable ».

S'agissant de la concertation avec les conseils généraux et régionaux d'abord, j'ai saisi leurs présidents en juillet dernier, à la suite du débat d'orientation. Les assemblées de la Réunion m'ont fait connaître leurs positions au cours du déplacement que j'ai effectué dans cette île il y a quarante-huit heures. J'espère avoir la position de l'ensemble des conseils généraux et régionaux, d'ici à la fin de l'année.

La concertation avec les organisations syndicales et patronales, quant à elle, a commencé sur la question des bas salaires, à l'initiative des préfets. Elle pourra s'engager bientôt avec les organisations représentatives de fonctionnaires.

Sur les principaux dossiers de l'égalité, je rappelle les positions du Gouvernement.

Pour les allocations familiales, la proposition du Gouvernement est d'atteindre l'égalité de régime et de niveau avec la métropole au 1^{er} janvier 1995, par étapes intervenant au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année.

Le fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire - le F.A.S.S.O. - qui permet de financer les cantines scolaires, sera maintenu pendant une période de transition. Avec Mme Dorhae, secrétaire d'Etat chargé de la famille et des personnes âgées, j'ai obtenu l'extension aux départements d'outre-mer des contrats-enfance au 1^{er} janvier prochain. Des conventions avec les communes permettront le développement des actions en faveur de la petite enfance. A terme, une prestation de service pour les cantines scolaires pourra remplacer le F.A.S.S.O., par convention entre les caisses d'allocations familiales et les communes, en complément des contrats-enfance.

Le rattrapage du S.M.I.C. des D.O.M. sur le S.M.I.C. métropolitain fait partie intégrante du concept de l'égalité sociale. Là aussi, l'objectif est l'égalité en 1995.

Mais le rattrapage du S.M.I.C. ne doit pas compromettre l'emploi.

D'où la méthode retenue : les préfets engagent les partenaires sociaux à négocier sur les bas salaires et sur les carrières : deux fois par an, ils recueillent l'avis des partenaires sociaux sur le niveau souhaitable du prochain rattrapage du S.M.I.C. compte tenu des progrès de la négociation sur les bas salaires.

Lorsqu'une entreprise, simultanément, procédera à une augmentation salariale, prendra l'engagement de maintenir l'emploi et mettra en œuvre un plan de formation, elle pourra bénéficier d'aides spécifiques, dont le contenu sera précisé à l'occasion des prochaines discussions avec les partenaires sociaux.

J'ajoute que l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail pourra désormais intervenir dans les départements d'outre-mer pour y susciter l'envoi de mission d'experts en diagnostic d'entreprises.

L'objectif du Gouvernement est d'engager le renouveau du service public dans les départements d'outre-mer. La situation économique et sociale qui y prévaut donne à la fonction publique un rôle déterminant dans le développement économique et social.

On ne peut cependant pérenniser des modes de rémunération dont certains ont perdu toute justification.

Le Gouvernement propose donc que la concertation s'engage sur les bases suivantes : seuls les fonctionnaires nouvellement affectés dans les départements d'outre-mer se verraient appliquer un nouveau mode de rémunération, avec une réduction de la majoration de traitement ; pour les fonctionnaires expatriés, l'indemnité d'éloignement serait réduite pour mieux correspondre aux dépenses d'installation.

Les économies ainsi réalisées dans les départements serviraient à la modernisation des services publics.

En ce qui concerne les fonctionnaires de l'Etat dans les territoires d'outre-mer, il est urgent, comme l'a indiqué M. Léontieff, de modifier le système actuel de leur couverture sociale. Actuellement, les dispositions du décret de mars 1910 aboutissent à méconnaître le principe d'égalité dans leur protection sociale. Ils ne sont pas remboursés des soins pratiqués par le secteur privé, ni des soins pharmaceutiques ni des prothèses et ne peuvent choisir librement leurs praticiens. Le Gouvernement est donc d'accord, et je suis heureux de l'annoncer, pour mettre en place, après concertation avec les territoires de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'avec les organisations syndicales, un nouveau système qui se caractériserait par l'accès de tous les fonctionnaires d'Etat, y compris les militaires et les magistrats, à une véritable couverture maladie, dans le cadre d'un régime de protection obligatoire sur la base du régime métropolitain.

Cette réforme s'appliquerait aux fonctionnaires en activité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, Wallis-et-Futuna n'étant pas concerné puisque les seuls dispensateurs de soins sont les hôpitaux publics. Les fonctionnaires du C.E.A.P.F. - le corps d'Etat pour l'administration de la Polynésie française - seront naturellement inclus dans ce nouveau dispositif. Quant au financement de cette mesure, il pourrait être assuré par une très légère baisse de l'index de correction correspondant à une dépense nette supplémentaire.

Dans le même esprit, la réfaction appliquée à l'impôt sur le revenu des personnes physiques dont les effets économiques sont incertains devrait être progressivement réduite, sans doute par abaissement du plafond de l'avantage fiscal.

Ces réformes ont pour but de favoriser le développement économique des D.O.M. dont dépend en définitive l'emploi, donc les équilibres sociaux.

M. Claude Lise, M. Jean-Paul Virapoullé, M. Léon Bertrand, M. Lordinot, M. Louis-Joseph-Dogué, M. Moutousamy, M. Wiltzer - en m'excusant des éventuels oublis ! - ont évoqué l'amendement de la commission des finances relatif à la défiscalisation.

Le Gouvernement n'estime pas possible de reprendre cet amendement. En effet, s'il partage le souci du rapporteur général et de la commission de moraliser certains mécanismes de la défiscalisation et d'en éviter les excès, pour autant il pense nécessaire de procéder au préalable avec les élus des départements et territoires à un bilan de la défiscalisation instituée par la loi de programme de 1987. Elle a eu, incontestablement, des effets positifs. Il faudra les maintenir et les prolonger.

Elle a eu aussi des effets pervers, par exemple en développant la spéculation foncière dans certaines grandes agglomérations d'outre-mer. Il faudra les corriger.

Elle a aussi montré des lacunes, et un certain nombre d'entre vous les ont mentionnées, dans le secteur des services aux entreprises. Il faudra aussi ouvrir des champs nouveaux à son application. Autrement dit, il est nécessaire de procéder à un examen attentif et rigoureux de ses mécanismes d'incitation à l'investissement.

Le Gouvernement est disposé à le faire avec votre commission des finances, avec les élus d'outre-mer. Dans l'immédiat, il ne considère donc pas possible de reprendre cet amendement. Je crois répondre ainsi à un certain nombre de préoccupations qui s'étaient fortement exprimées cet après-midi.

Plusieurs orateurs m'ont interrogé sur des problèmes spécifiques à tel ou tel secteur économique.

M. Thien Ah Koon et M. Hoarau ont ainsi évoqué la situation des agriculteurs de la Réunion qui, après le cyclone Firinga au début de 1989, ont dû affronter les effets de la sécheresse. Comme vous le savez, j'étais sur place il y a quarante-huit heures et les visites que j'ai rendues à des agriculteurs, les contacts que j'ai pris avec leurs organisations syndicales m'ont convaincu que le secteur de la canne, en particulier, connaissait de sérieuses difficultés. Ainsi ai-je décidé, en accord avec M. Mermaz, de porter l'aide à la replantation à hauteur de 4 000 francs par hectare jusqu'à cinq hectares par planteur.

M. Thien Ah Koon plaide aussi pour une réflexion approfondie sur la diversification agricole. Je ne peux que le rejoindre pour que cette réflexion se poursuive. Les résultats

sont déjà significatifs. Au-delà de la construction d'une remarquable filière viande-lait bien organisée par les inter-professions, qui doivent être consolidées, je soulignerai particulièrement les avancées de l'horticulture.

De manière générale, je compte bien soutenir la diversification des productions agricoles par la mise en place des mesures du programme POSEIDOM, particulièrement en ce qui concerne les aides aux intrants et l'appui à la commercialisation.

S'agissant du problème de l'ananas, également évoqué par M. Lordinot, le rôle hélas marginal des importations d'ananas frais sur le marché métropolitain conduit à parier, avant tout, sur l'ananas de conserve. L'augmentation des aides publiques paraît avoir entraîné depuis 1989 un redressement, ainsi que le démarrage des jus et compotes.

M. Louis-Joseph-Dogué a évoqué les problèmes fonciers en Martinique. La rareté des terres agricoles dans ce département induit une pression considérable sur le foncier. Cette pression s'est traduite par quelques débordements prenant la forme de squatterisation ou de défrichement sauvage de franges de forêts gérées par l'Office national des forêts. La S.A.F.E.R. est l'instrument pour résoudre cette question, que je suis avec une particulière attention.

M. Moutoussamy m'a interrogé sur l'acquisition d'un terrain par le ministère de la défense. Vous avez, monsieur le député, de légitimes ambitions pour le développement touristique de votre commune. Les terrains en cause ont été acquis par le ministère de la défense, à la suite d'une procédure d'expropriation dont les tribunaux ont conclu qu'elle avait été menée de manière régulière, avec l'assentiment de votre prédécesseur. Le Premier ministre vous a indiqué qu'il était prêt à demander au ministre de la défense de reconsidérer ce choix. Encore faut-il que l'armée se voie proposer un terrain convenant à ses besoins. Des contre-propositions restent à faire. Il sera veillé à ce qu'aucune implantation définitive ne soit effectuée, et je demanderai à M. Chevènement qu'une mission de l'état-major se rende en Guadeloupe.

Le revenu minimum d'insertion est aujourd'hui, dans les D.O.M., un élément de cohésion sociale et, secondairement, un thème de débat à l'Assemblée nationale. En atténuant les conséquences de l'absence de ressources pour 90 000 personnes dans les D.O.M., soit au moins trois fois plus si l'on tient compte des répercussions familiales, le R.M.I. manifeste qu'un Français a droit au minimum de ressources correspondant aux besoins vitaux.

On a dit que le R.M.I. ruinerait l'économie des D.O.M. et généraliserait le sentiment et les comportements d'assistance. La pratique ne le démontre pas. Ainsi le mécanisme mis en place à la Réunion - recherche des anciens coupeurs bénéficiaires du R.M.I. et prise en charge par l'Etat des cotisations sociales patronales pour les allocataires du R.M.I. embauchés comme coupeurs - a permis de conjurer le risque de pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur.

M. Wiltzer a souligné à juste titre les risques de certaines modalités de l'égalité sociale. Précisément, la mission confiée à M. Ripert était d'étudier les moyens de concilier l'égalité sociale et le développement. Par le choix des modalités d'insertion - j'y reviendrai - nous nous efforcerons de limiter les effets de concurrence du R.M.I. sur l'emploi. J'ajoute que l'alignement du régime des prestations familiales aura pour effet de diminuer le nombre des bénéficiaires du R.M.I.

M. Wiltzer a dit que trop d'égalité sociale pourrait se retourner contre l'égalité sociale. Je lui répondrai que tout dépend du choix, des modalités et du rythme.

L'utilisation d'une part de la créance de proratisation du R.M.I. pour le logement social a permis de compléter utilement les crédits de la ligne budgétaire unique résultant de l'application de la loi de programme.

M. Larifla, M. Louis-Joseph-Dogué, M. Thien Ah Koon, M. Virapoullé, Mme Michaux-Chevry ont évoqué les besoins considérables en logements sociaux, eu égard notamment à l'état du parc et à la pression démographique. Le projet de budget que vous présentera mercredi M. Louis Besson témoigne de la priorité accordée par le Gouvernement au logement des plus défavorisés dans les départements et collectivités d'outre-mer. Les autorisations de programme de la ligne budgétaire unique augmentent de 13,4 p. 100 pour atteindre 1 134 millions de francs. L'évolution des crédits de paiement pour cette même ligne traduit la croissance des

efforts réalisés ces dernières années puisque ces crédits passent de 620 millions de francs pour 1990 à 1 085 millions de francs pour 1991.

A ces crédits viendront s'ajouter une part très significative des crédits d'insertion inscrits à hauteur de 590 millions de francs au budget des charges communes.

Enfin, M. Jalton l'a rappelé, les crédits affectés à la résorption de l'habitat insalubre outre-mer ont été doublés en 1990 et sont ainsi passés de 25 à 50 millions de francs. Cet effort sera poursuivi en 1991.

M. Larifla a également évoqué l'évolution des prix plafonds. Ils ont été augmentés cette année de 2,2 p. 100 en janvier et de 2 p. 100 en juillet. Le ministre délégué au logement a entamé une étude sur les coûts du logement social pour mieux déterminer quelle doit être leur évolution future.

M. Virapoullé a évoqué la difficulté que rencontrent nombre des plus démunis pour trouver auprès des banques des financements complémentaires indispensables. Il est exact, monsieur le rapporteur pour avis, que cette situation n'est pas acceptable alors que le remboursement du prêt peut même, dans certains cas, être entièrement garanti au titre de l'allocation logement. Les assises locales de l'habitat, qui ont lieu actuellement, et l'institution des comités départementaux de l'habitat - le projet de décret a été examiné la semaine dernière par le Conseil d'Etat - devraient nous donner l'occasion de sensibiliser tous les partenaires, en particulier les banques dont le rôle est essentiel, aux responsabilités qui sont les leurs en ce domaine.

Quant au bouclage de l'allocation logement que vous avez évoqué avec force, ainsi que M. Moutoussamy, il sera réalisé dans les meilleurs délais dans les départements d'outre-mer : je puis, dès ce soir, vous en donner l'assurance.

D'une manière plus générale, avec mon collègue M. Besson, j'ai demandé à chaque département d'outre-mer de procéder, au sein d'assises locales de l'habitat, à une analyse des dispositifs existants pour identifier les freins de toute nature au développement du logement social.

En Polynésie française, où il est impératif d'améliorer les conditions de logement dans l'île de Tahiti, ainsi que le Président de la République l'a souligné au cours de son récent voyage, Faré de France bénéficiera d'une dotation de 40 millions de francs augmentée de 10 millions de francs provenant des produits de l'émission.

En Nouvelle-Calédonie, d'importants besoins doivent être satisfaits, tant dans l'agglomération de Nouméa qu'en zone rurale. Je ne crois pas cependant que le rythme actuel des constructions soit satisfaisant et pas davantage que les modalités de financement permettent de répondre aux demandes prioritaires. Aussi, à ma demande, le ministre délégué au logement enverra à la fin du mois sur le territoire une mission d'experts dont le rapport sera examiné par le comité de suivi des accords de Maignon en décembre.

Dans les grandes agglomérations de l'outre-mer comme de métropole, seule une politique cohérente de la ville peut apporter une réponse globalement satisfaisante. Un premier contrat a été signé avec Saint-Denis-de-la-Réunion par le Premier ministre et le maire, M. Annette. Je souhaite que peu à peu les plus grandes agglomérations de l'outre-mer puissent en bénéficier.

M. Virapoullé a évoqué les contrats de retour à l'emploi. Le Gouvernement a souhaité centrer la mesure sur les chômeurs les plus en difficulté. Tout élargissement des catégories bénéficiaires risquerait en effet de s'opérer au détriment de cette catégorie prioritaire, mais le nombre de contrats de retour à l'emploi sera ajusté en cours d'année 1990. Le nombre de ces contrats a été doublé pour la Réunion : 1 800 au lieu de 900.

M. Larifla, M. Virapoullé et d'autres orateurs ont insisté sur les problèmes de l'éducation et de la formation dont j'ai eu, à plusieurs reprises, notamment lors du débat du 12 juin, l'occasion de souligner l'extrême importance pour l'outre-mer.

En matière d'éducation, la forte augmentation des effectifs d'élèves et d'étudiants nécessite la continuation de l'important effort de construction scolaire et de création de postes. Pour les constructions, l'Etat - c'est-à-dire les ministères des D.O.M.-T.O.M., de l'éducation et de l'intérieur - engagera aux D.O.M., en 1991, des crédits qui devraient être d'un niveau équivalent à celui qui a été atteint cette année :

871 millions de francs. Les créations de postes se sont élevées pour la rentrée scolaire 1990-1991 à 747 enseignants, 77 personnels d'encadrement et 97 personnels administratifs. Cet effort sera poursuivi à la rentrée 1991-1992.

La construction des bâtiments de l'université française du Pacifique à Papeete débutera en 1991. Elle comprendra notamment un centre d'hébergement capable d'accueillir aussi des étudiants étrangers. Les locaux des universités des Antilles-Guyane et de la Réunion feront également l'objet d'une extension prévue au titre des contrats de plan. Enfin, toujours en matière d'enseignement supérieur, le projet de budget pour 1991 prévoit un abondement d'un million de francs pour améliorer le montant des bourses versées aux étudiants des T.O.M. qui viennent suivre en métropole des enseignements qu'ils ne peuvent trouver sur place.

Toujours au titre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, M. Asensi a évoqué à juste titre les performances de nos athlètes originaires d'outre-mer, qui défendent avec brio les couleurs de la France dans bien des disciplines. En accord avec mon collègue de la jeunesse et des sports, M. Bambuck, j'ai prévu de leur rendre un hommage particulier lors d'une rencontre qui leur sera proposée à la fin de ce mois. Je compte aussi évoquer avec M. Bambuck l'organisation éventuelle d'épreuves de haut niveau dans un département d'outre-mer.

Mais la réponse quantitative ne permettra pas de résoudre tous les problèmes de l'enseignement outre-mer. Je ne doute pas, comme plusieurs orateurs, que l'adaptation des programmes déjà engagée doive être poursuivie. Soyez assurés que M. Jospin et moi-même avons la plus claire conscience de ces enjeux.

L'histoire a donné à l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon une identité forte, et à sa population une cohésion exemplaire. Originaires de deux ou trois provinces de métropole, celle-ci se consacre dans sa très grande majorité à la pêche et à la transformation de ses produits. C'est aussi de la mer que vient, si j'ose dire, le risque de déstabilisation. Avec nos amis Canadiens, le partage de l'espace maritime est difficile. Un arbitrage esi, on le sait, en cours devant un tribunal international. Il est difficile aussi avec la grande pêche malouine, qui accède traditionnellement à ces zones de l'Atlantique nord. Nous défendrons avec énergie, devant le tribunal international, les droits traditionnels des pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon.

M. le député Grignon a rappelé la vive préoccupation des habitants de l'archipel, dont la majorité vit directement ou indirectement de la pêche. Le Gouvernement a pris ses responsabilités en réservant une zone, dite du 3 PS, aux seuls bateaux de l'archipel. Cette décision devra être respectée et le Gouvernement est déterminé, si cela redevient nécessaire, à se donner les moyens de la faire appliquer. Il souhaite que la voie des discussions permette d'éviter tout conflit franco-français préjudiciable à la défense de nos intérêts communs.

L'arbitrage sur les frontières maritimes ne mettra pas fin aux controverses franco-canadiennes. Quelle que soit l'étendue de la zone économique exclusive reconnue à la France après 1991 ou 1992, des procédures de gestion des pêches devront être dégagées avec le Canada pour un stock halieutique commun.

Par ailleurs, un nouvel arrangement devra être trouvé avec le Canada dans le cadre de l'accord de 1972, qui établit le maintien d'une activité de pêche saint-pierraise dans le golfe du Saint-Laurent et prévoit l'accès général des chalutiers français à la zone exclusive canadienne. Il apparaît toutefois prématuré d'engager, dans l'ignorance de la sentence arbitrale, ces négociations.

Je suis heureux d'avoir pu me rendre récemment à Saint-Pierre-et-Miquelon pour signer le contrat de plan avec cette collectivité. Nous pouvons certes avoir quelques divergences quant à l'appréciation et à la portée de ce contrat de plan, mais il amorce la nécessaire diversification économique vers le tourisme, notamment en créant un institut de franco-phonie.

Quant au problème du désenclavement aérien, il est en partie lié à celui de l'allongement de la piste ou de la réalisation d'une nouvelle piste, choix difficile qu'une étude qui sera achevée avant la fin de l'année permettra d'éclaircir. Je précise à M. Grignon qu'aucune solution n'est *a priori* privilégiée.

A Mayotte, la cohésion sociale tient à l'homogénéité de la population, en termes ethniques et religieux, et à un fort sentiment d'identité par rapport aux îles voisines. En revanche, le très bas niveau de développement et l'inévitable montée de l'individualisme, par suite des progrès de l'éducation ou même de la diffusion de la télévision, peuvent exaspérer les frustrations et susciter des tensions sociales.

L'adaptation aux réalités d'aujourd'hui d'un droit composite et obsolète est urgente. Le Parlement ayant habilité le Gouvernement à y procéder par ordonnances, un premier train de mesures a été adopté. Le deuxième le sera au début du mois de décembre prochain. Il comportera notamment les ordonnances relatives au droit pénal et au droit du travail. Je puis en outre confirmer, à l'intention de M. Henry Jean-Baptiste, que la préparation du troisième train d'ordonnances est déjà très avancée et que je suis personnellement la progression de cette vaste tâche.

L'application de la convention et, maintenant, celle du contrat de plan permettront d'unir les efforts de l'Etat et de la collectivité pour l'éducation, la formation et le renforcement des infrastructures, notamment portuaires et aéroportuaires.

A ce sujet, M. Henry Jean-Baptiste a insisté sur les besoins croissants de la collectivité territoriale en matière d'enseignement. La convention Etat-Mayotte, signée au mois de mars 1987 pour une durée de cinq ans, vient à échéance à la fin de l'année prochaine. Un projet d'avenant à l'actuelle convention portant sur l'éducation a été élaboré localement pour la période 1992-1996. Il est à l'étude au ministère de l'éducation nationale et je puis vous assurer que nous l'examinons, M. Jospin et moi-même, avec la plus grande attention.

M. Henry Jean-Baptiste a également signalé le blocage de dossiers d'entreprises du fait du non-versement de la subvention de l'ANDDOM. Je puis l'assurer que cette situation sera débloquée au cours des prochains mois.

Il a par ailleurs rappelé l'urgence de mettre en place un cadastre à Mayotte. Je suis déterminé à avancer rapidement sur ce dossier.

La société de Wallis-et-Futuna est, elle aussi, d'une grande homogénéité, ethnique, culturelle, religieuse. Elle n'est pas pour autant immobile et il ne serait pas sans risque de considérer que tout y va pour le mieux et qu'il suffit de ne pas bouger pour éviter tout problème.

La poussée démographique, l'apparition de générations mieux formées, ouvertes sur d'autres réalités et donc plus exigeantes, une certaine faiblesse des canaux d'expression sociale, les limites de l'économie traditionnelle, tout concourt à des remises en cause inéluctables. Les difficultés que vient d'y connaître le secteur de l'éducation en sont un signe parmi d'autres.

Pour que ces évolutions ne soient pas subies, mais soient préparées, par une large discussion avec les Wallisiens et Futuniens, j'ai proposé que se tienne sur le territoire, au cours du premier trimestre de 1991, une table ronde sur l'avenir économique et social du territoire. Le nouveau préfet qui vient de prendre ses fonctions sur le territoire a pour mission de préparer cette rencontre.

Une meilleure insertion des départements et territoires d'outre-mer dans leur environnement régional doit être recherchée. Cela est aujourd'hui perçu presque comme une évidence et pourtant cette ouverture sur les pays proches a été longtemps découragée et ne va pas de soi.

Pendant longtemps la République a porté sur ces départements et territoires un regard possessif et jaloux comme si les relations avec la métropole étaient nécessairement exclusives de toute autre. Il s'agissait en réalité d'une position de faiblesse. Nous pouvons aujourd'hui affirmer la singularité des départements et territoires d'outre-mer, que leur vaut leur appartenance à la République, sans craindre les comparaisons, la concurrence ou la contagion. De la même manière, départements et territoires sont suffisamment assurés d'eux-mêmes pour accepter des relations avec leurs voisins sans renier leur identité propre.

Pourtant l'approfondissement de ces relations est une nécessité : les cultures sont voisines, même si la colonisation a introduit des langues différentes ; les occasions de coopération ne devraient pas manquer, de la lutte contre les catastrophes naturelles à la recherche scientifique ; même s'il est

insuffisamment solvable, le marché des pays voisins agrandi pour les entreprises des départements et territoires d'outre-mer un espace commercial limité.

L'année 1990 a vu des avancées significatives en matière de coopération régionale et 1991 devrait voir leur confirmation.

Dans le Pacifique sud, les accords de Matignon permettent à la France d'apparaître comme un partenaire possible pour le développement des pays insulaires. Le voyage que M. Bob Hawke, Premier ministre d'Australie, a accompli en Nouvelle-Calédonie, où je l'ai accueilli, et les déclarations qu'il y a faites, avant de se rendre au Vanuatu, ont manifesté la reconnaissance, par cette puissance régionale de la politique suivie depuis l'été 1988 à l'égard de ce territoire.

Mieux encore, l'Australie est intervenue auprès des pays du Forum du Pacifique qui rassemble les pays océaniques appartenant à la commission du Pacifique sud, pour que cet organisme, qui, jusque-là, n'avait reçu que des délégations indépendantistes de Nouvelle-Calédonie, entende aussi des représentants du R.P.C.R.

Le rôle joué par le président du gouvernement territorial de Polynésie française, M. Léontieff, lors des conférences qui se sont tenues à Wellington puis à Honiara et Nouméa sur la protection du thon a beaucoup contribué à la reconnaissance par les pays du Pacifique sud de nos territoires comme membres à part entière de la communauté de ces nations.

Le conseil du Pacifique sud, réuni en mai 1990 à Papeete, sous la présidence du chef de l'Etat et en présence du Premier ministre et des élus du territoire, a pris note de ces évolutions et adopté des décisions qui tracent le cadre des interventions de la France dans cette région du monde pour les années qui viennent.

Les axes de notre politique de coopération régionale dans les Caraïbes ont été arrêtés à la conférence qui s'est tenue à Cayenne en avril 1990, sous la présidence du Premier ministre, en présence des élus des trois départements français d'Amérique et des présidents des chambres consulaires.

Un délégué à la coopération régionale Caraïbes-Guyane a été nommé. Il prépare une nouvelle conférence plénière qui se tiendra au printemps prochain.

Le plan d'action pour 1991 comprend notamment des assouplissements dans la procédure de délivrance des visas d'entrée pour certains ressortissants des pays de la zone, la recherche d'une coopération en matière de sécurité civile à partir de nos départements, l'ouverture de négociations avec les pays membres de l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale et l'élaboration de programmes d'exportation des départements d'outre-mer vers les Etats de la Caraïbe.

Ces programmes seront ensuite soumis à la commission des Communautés européennes en vue de la conclusion des accords commerciaux prévus par la convention de Lomé IV.

D'ores et déjà, des élus des Antilles-Guyane ont été conviés à participer à des réunions de commissions mixtes de coopération avec les Etats de la zone. Des Martiniquais et des Guadeloupéens participeront aux instances de contrôle des prochaines élections en Haïti.

Dans l'océan Indien, la Réunion est membre à part entière de la commission de l'océan Indien, dont le conseil s'est réuni en avril dernier à Madagascar. La volonté de renforcer les structures de coopération a été réaffirmée à cette occasion. La France souhaite en particulier, comme le demandent les élus et les responsables économiques de la Réunion, que les échanges commerciaux puissent être intensifiés par la suppression des pratiques restrictives à l'égard des exportations de ce département d'outre-mer.

J'étudie, avec mon collègue M. Pelletier, la possibilité d'institutionnaliser davantage la coopération dans l'océan Indien, sur le modèle de ce que nous venons de mettre en place pour la Caraïbe et la Guyane.

Pour nos départements et territoires d'outre-mer, comme pour la France, la coopération régionale est riche de développements en matière économique, sociale, culturelle et constitue un moyen privilégié d'affirmer leur identité dans sa double composante française et régionale.

J'en viens à l'approfondissement de la décentralisation qui me parait constituer le troisième angle d'approche de la réalité des départements et territoires d'outre-mer aujourd'hui.

Pour concilier l'appartenance à la République et le développement des responsabilités locales, la réponse pour l'outre-mer est dans la Constitution : la décentralisation pour

les départements et l'autonomie pour les territoires. Ces principes et ces distinctions ne peuvent être remis en cause, mais il convient de s'interroger sur le sens qu'ils ont aujourd'hui et sur l'évolution qu'ils peuvent subir du fait des changements sociaux, économiques ou internationaux.

Incontestablement, la progression de la construction européenne affecte nos réflexions sur la décentralisation des départements d'outre-mer et sur l'autonomie des territoires d'outre-mer. Les liens que les départements et territoires ont avec la République ne peuvent être examinés indépendamment de ceux que la République a avec cette entité de plus en plus intégrée qu'est la Communauté européenne. Au fur et à mesure que l'Europe apparaît comme plus cohérente économiquement et politiquement, la question se pose de savoir dans quelle mesure les règles fixées par la Communauté ont une influence sur les départements et sur les territoires. Pour poser la question de manière un peu provocante, les départements et territoires d'outre-mer ont une métropole qui est la France ; ils ne sont pas les départements et les territoires d'outre-mer d'une entité européenne.

J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, de réunir une nouvelle fois les représentants des territoires d'outre-mer et des collectivités d'outre-mer pour examiner les propositions de la Commission des communautés européennes pour la prochaine décision d'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Europe, qui interviendra après la signature de la convention de Lomé avec les pays A.C.P.

Le document qui a été présenté répond à certaines des préoccupations exprimées par les élus des territoires et collectivités, et par moi-même, devant les autorités de Bruxelles qui nous avaient reçus, en particulier devant le vice-président de la Commission, M. Manuel Marin.

L'accent mis sur la notion de partenariat nous satisfait et la reconnaissance de ce que les territoires et collectivités ne seront pas affectés par la construction du marché unique répond à une forte préoccupation de protection du marché local.

Cependant des questions demeurent.

En matière de droit d'établissement, nous souhaitons que le mécanisme de sauvegarde qui est proposé soit mis en œuvre de manière simple, par un régime de notification à la Commission et non par une approbation formelle du Conseil.

De la même manière, nous souhaitons un certain assouplissement des règles d'origine pour l'exportation des produits des pays et territoires d'outre-mer vers la C.E.E.

Enfin, nous ne pouvons qu'être très attentifs à la répartition des crédits du F.E.D. entre les pays et territoires d'outre-mer européens, car le montant de ces crédits est très inférieur à celui des fonds structurels dont bénéficient les départements d'outre-mer. Nous considérons que l'on doit examiner les besoins de ces territoires et ne pas minorer à l'excès ce critère par la richesse de la métropole.

Il reste que le concept d'association de collectivités d'un Etat membre reste flou, en particulier sur la capacité de celles-ci à conclure une convention, puisqu'il s'agit en la forme d'une décision. On ne saurait exclure - je fais écho à quelques intervenants - qu'à l'occasion d'une modification du traité de Rome la situation des départements et territoires d'outre-mer puisse être clarifiée.

Les départements d'outre-mer font eux partie de l'espace économique européen. Ce sont des régions européennes et c'est à ce titre qu'ils bénéficient d'un montant important des fonds structurels estimés pour la période 1989-1993 à 750 millions d'ECU, pour les seules contributions communautaires.

Cependant, de même que la Constitution française prévoit que les départements d'outre-mer peuvent bénéficier d'une législation adaptée à leurs caractéristiques particulières, de même le moindre niveau de développement et le caractère périphérique des départements d'outre-mer justifient que la réglementation européenne leur soit adaptée.

C'est ce que nous avons obtenu avec le programme POSEIDOM, adopté le 29 décembre 1989, lequel prévoit des mesures particulières pour les seuls départements d'outre-mer français, ce qui constitue en soi un succès.

Ces crédits complétés par les crédits nationaux et régionaux, souvent inclus par ailleurs dans les contrats de plan Etat-région, permettront d'accroître l'effort public en faveur du soutien à l'économie productive, des infrastructures de désenclavement et de la formation.

Enfin, le programme d'intérêt communautaire Régis, dont bénéficient les départements d'outre-mer ainsi que d'autres régions périphériques de la communauté, sera doté de 200 millions d'ECU pour l'ensemble des bénéficiaires, dont 90 millions pour les départements d'outre-mer. Il permettra d'apporter un financement à des opérations rentrant dans les priorités de POSEIDOM, c'est-à-dire les compensations à l'éloignement, le soutien aux productions agricoles et la coopération régionale.

Ainsi sera réalisé, et même dépassé dans un certain nombre de cas, comme le démontre clairement le rapport de M. Jérôme Lambert, le doublement des fonds structurels, dont j'avais indiqué, au début de la négociation avec Bruxelles, qu'il serait la contrepartie des contraintes imposées par le marché unique aux départements d'outre-mer.

La principale contrainte, celle qui avait soulevé le plus d'émotions dans les départements d'outre-mer, est relative à l'évolution de l'octroi de mer. Les négociations ont été difficiles et je me réjouis que des représentants de l'outre-mer aient pu y participer aux côtés des représentants de l'Etat.

Le compromis auquel nous sommes parvenus me paraît équilibré, puisque l'octroi de mer est maintenu dans ses modalités actuelles jusqu'à la fin de 1992. Ensuite, un nouveau régime sera applicable jusqu'en 2003, comprenant des taxes applicables tant aux produits importés qu'aux produits locaux, mais avec des possibilités de dérogation pour ceux-ci en fonction des objectifs de protection des productions locales.

Je crois très sincèrement que le compromis que nous avons obtenu permettra aux économies des départements d'outre-mer de préserver leurs atouts et de se moderniser. A cette fin le Gouvernement proposera à la prochaine session du Parlement une loi sur l'octroi de mer pour mettre la législation interne en conformité avec ces orientations. Il sera proposé que le surplus important d'octroi de mer qui sera dégagé par cette réforme à partir de 1992 soit utilisé pour partie au soutien des productions et de l'emploi.

Les problèmes relatifs à l'évolution de l'octroi de mer sont liés à l'application aux départements d'outre-mer de la construction du marché unique. Il est néanmoins une autre conséquence, au moins aussi importante, de l'Acte unique européen : l'inclusion de la France métropolitaine dans un espace économique de plus en plus indifférencié, ce qui a également de fortes conséquences sur les exportations des départements d'outre-mer.

Les cas de la banane et du rhum sont les plus importants. Dans la mesure où l'espace économique métropolitain est de moins en moins distinct de l'espace économique des autres pays membres, la notion de marché réservé est de moins en moins défendable. Or il faut savoir que pour ce qui concerne la banane, production vitale en termes d'emploi dans les Antilles, les productions concurrentes des pays A.C.P., notamment africains et des pays d'Amérique centrale arrivent en Europe à un prix tellement inférieur que sans mécanisme protecteur la concurrence serait véritablement insupportable pour la production des départements d'outre-mer.

Aujourd'hui, il y a réservation d'une part du marché intérieur métropolitain pour la production antillaise. Ces mécanismes de marchés, d'ailleurs mal respectés, ne peuvent perdurer. Il faut trouver d'autres mécanismes protecteurs.

Nous avons proposé, à la suite du remarquable rapport rédigé par la mission de l'inspection générale des finances conduite par M. Thill, un système qui associerait contingentement, droits de douane et une taxe de péréquation frappant les productions non originaires des D.O.M. et des régions liées à d'autres pays membres, pour rétablir une équivalence de prix permettant de jouer sur la qualité des produits, le produit de cette taxe étant utilisé au profit des pays A.C.P. et des pays d'Amérique centrale, pour leur permettre notamment de diversifier leur production.

Nous allons transmettre ces propositions à Bruxelles, mais il ne faut pas se cacher que la bataille sera rude dans la mesure où de tels mécanismes peuvent apparaître en contradiction avec le principe d'approvisionnement du consommateur européen au meilleur prix et avec les encouragements aux productions des pays A.C.P., ainsi qu'avec les intérêts qui lient l'Allemagne aux producteurs d'Amérique centrale.

Cependant, c'est une illusion de croire que le prix payé par le consommateur serait durablement abaissé si les productions antillaises perdaient des parts de marché. Surtout, un

accès préservé de cette production agricole essentielle pour le développement des D.O.M. est une conséquence absolument nécessaire du principe de la préférence communautaire qui est le corollaire de l'intégration des D.O.M. dans le marché européen. On ne peut, au nom du marché unique, imposer aux D.O.M. la contrainte de modifier le régime de l'octroi de mer et ne pas reconnaître aux productions essentielles une priorité d'accès au marché communautaire.

Le problème se pose en termes un peu différents pour le rhum. Cette production, tout à fait nécessaire à la rentabilisation de la filière sucre, ne doit pas être banalisée sur le marché européen, ce qui nécessite que les taxes, spécialement les droits d'accise qui les frappent, ne soient pas augmentées au point d'être dissuasives sur la consommation.

Je dois dire que c'est davantage le problème de l'accès des produits des D.O.M. sur le marché européen qui m'inquiète que l'application du marché unique, pour lequel nous avons fait admettre, je le crois, à Bruxelles le principe d'une adaptation importante, accompagnée de crédits des fonds structurels qui sont tout de même très élevés pour structurer et diversifier ces économies.

L'autonomie et la décentralisation sont donc les maîtres mots des relations institutionnelles entre la métropole et les territoires d'outre-mer, d'une part, les départements d'outre-mer, d'autre part.

En ce qui concerne les territoires d'outre-mer, j'ai la conviction, que partageant les élus de ces territoires, qu'en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, avec la dernière réforme statutaire, nous avons atteint un point d'équilibre tout à fait satisfaisant pour les prochaines années. La priorité doit être maintenant au développement économique et au progrès social ainsi qu'à l'ouverture sur l'espace régional.

Je rassure M. Léontieff : il n'est pas question que des circulaires reprennent ce que la loi a donné aux territoires. Quant aux textes d'application de la loi sur la modernisation statutaire, ils seront pris rapidement.

A Wallis-et-Futuna, le statut date de 1961. Il comporte certaines dispositions dépassées. Comme je l'ai indiqué, la table ronde qui se réunira bientôt évoquera notamment la modernisation du statut du territoire.

M. Léontieff a posé une question portant sur l'aide de l'Etat aux personnes âgées, ainsi que le régime de protection sociale du monde rural - R.P.S.M.R. Je lui confirme que 5 millions de francs vont être affectés au ministère des affaires sociales et de la solidarité, qui seront répartis entre la convention « personnes âgées » et le R.P.S.M.R. Ces crédits s'ajoutent aux 3,5 déjà acquis. L'ensemble de la politique de l'Etat en faveur des personnes âgées de Polynésie, qui intervient en complément de celle menée par le territoire, sera réexaminé à la lumière des conclusions de la mission diligente par l'inspection générale de l'action sociale.

Je dois dire aussi que je suis surpris par l'analyse de M. Vernaudeau. Je ne méconnais pas les difficultés budgétaires du territoire, mais, comme l'a dit M. Léontieff, le gouvernement territorial a accompli des efforts importants pour maîtriser ces dépenses. Faré de France bénéficie de ressources accrues. Le ministère de la défense a revu dans un sens favorable les conditions de sa participation au budget du territoire et le F.I.D.E.S. lui est majoritairement consacré, puisque c'est le chapitre 68-93 qui finance les investissements de Nouvelle-Calédonie.

C'est dans les départements d'outre-mer que le débat sur l'évolution institutionnelle sera le plus d'actualité en 1991. Plusieurs députés l'ont évoqué : M. Jalon, M. Castor, M. Lordinot, M. Lise, M. Bertrand, Mme Michaux-Chevry. Le Président de la République, lors de son passage en Guadeloupe après le cyclone *Hugo*, avait souligné le nécessaire approfondissement de la décentralisation. Nul ne doute, en effet, que, huit ans après la loi de 1982, une réflexion sur la pratique institutionnelle, et donc sur l'éventuelle évolution des textes, ne soit nécessaire.

J'ai demandé aux présidents des assemblées régionales départementales des D.O.M. dès juillet, de me faire part de leurs propositions. Le minimum est certainement de s'interroger sur les frontières des compétences entre le conseil général et le conseil régional. Celles-ci ne sont pas intangibles et la pratique de huit années peut amener à des modifications des zones de compétences permettant plus d'efficacité.

Au-delà il y a, à l'évidence, des divergences au sein de chaque département et peut-être plus encore d'un département à l'autre. A la Réunion, la plupart des élus s'accordent sur la nécessité de maintenir un statut de département d'outre-mer aussi proche que possible du statut des départements métropolitains.

Dans les départements des Antilles et de Guyane les opinions sont davantage partagées. Je crois pouvoir dire que l'existence des deux assemblées paraît souvent plus pesante et la demande de compétence nouvelle, forte.

Je m'en tiens sur ce point au principe que j'ai toujours énoncé. Dans les limites permises par la Constitution, les solutions institutionnelles retenues doivent varier selon le contexte de chaque département.

Sans *a priori*, en tenant compte de tous les exemples qui s'appliquent ou sont en gestation, je compte engager des discussions plus précises avec les élus des départements d'outre-mer pour connaître leur position.

Dès la fin de la présente semaine, je serai en Guadeloupe et rencontrerai les deux assemblées réunies pour une discussion sur la relance économique, l'égalité sociale et les institutions. Je ne doute pas que cette discussion ne lance en Guadeloupe la concertation que M. Moutoussamy appelait de ses vœux.

L'outre-mer reste une priorité budgétaire du Gouvernement. C'est le point que j'évoquerai en conclusion.

Le budget pour 1991 - les rapporteurs l'ont dit excellemment - permet de mettre en œuvre la politique dont je viens d'exposer les grandes lignes.

Le montant des dotations budgétaires avoisinera 2,2 milliards de francs, soit une augmentation de 5,45 p. 100 par rapport à 1990. En 1990, je le rappelle, la progression avait été de 3,46 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Pour 1991, c'est la progression des dépenses en capital - plus 10,6 p. 100 en crédits de paiement - qui est le plus notable avec de fortes augmentations en crédits de paiement pour le F.I.D.O.M., 21,6 p. 100 en crédits de paiement, 15,3 p. 100 pour le chapitre 68-93 de la Nouvelle-Calédonie, et 5,3 p. 100 pour le F.I.D.E.S.

Pour l'ensemble des ministères en 1991, on peut estimer à 31 milliards de francs les crédits consacrés à l'outre-mer, soit plus de 8 p. 100, à situation constante par rapport aux prévisions pour 1990.

Avec 468,5 millions de francs en autorisations de programme, et 311 millions de francs en crédits de paiement pour la section générale, 163,4 millions de francs en autorisations de programme et 135,4 millions de francs en crédits de paiement pour la section décentralisée, soit 170 p. 100 de plus en crédits de paiement, le F.I.D.O.M. continuera de financer de grands projets comme l'opération intégrée de la Réunion pour 85 millions de francs, l'amélioration du réseau routier de Mayotte pour 12,7 millions de francs ou la voirie forestière de Guyane. Au titre de la loi programme 30 millions de francs pour les constructions scolaires qui s'ajoutent aux 50 millions prévus dans les contrats de plan pour les lycées.

Enfin le programme PHEDRE pour la Guyane bénéficiera de 33 millions de francs au titre du F.I.D.O.M. général. A Wallis-et-Futuna, 5 millions de francs seront consacrés au logement social et à l'amélioration de la distribution électrique.

Enfin, 18 millions de francs seront consacrés par le F.I.D.E.S. aux acquisitions foncières de l'agence foncière de Nouvelle-Calédonie. Je rappelle que c'est sur le chapitre 68-93 que les dotations de soutien au développement de la Nouvelle-Calédonie sont désormais pour la plupart inscrites. Ce chapitre atteindra 320 millions de francs en autorisations de programme et 268,5 millions de francs en crédits de paiement, soit une progression encore significative. Ces crédits permettront de financer les contrats de développement signés avec les provinces pour trois ans à la fin de 1989. La tranche annuelle de 1991 représentera 167,4 millions de francs et la tranche de la convention Etat-territoire 22,3 millions.

Ces dépenses expriment le rééquilibrage voulu par les accords de Matignon puisque la province Nord bénéficiera de plus de la moitié des crédits et la province des Iles de plus d'un cinquième.

Je rappelle que ces contrats de développement représentent 855 millions de francs sur trois ans dont les deux tiers à la charge du budget des départements et territoires d'outre-mer.

J'ajoute que 10 millions de francs - le président de la commission des lois y est très attentif - permettront l'achèvement de la piste de la Terre Adélie.

Je dirai un dernier mot de la modernisation de l'administration des départements et territoires d'outre-mer.

A la suite du projet de service qui a été adopté par le comité technique paritaire au mois de mai dernier et avec l'appui du ministre de la fonction publique, le plan de modernisation du ministère a permis de renforcer considérablement l'effort de formation dès 1990 et l'informatisation des services. J'espère ainsi accroître l'efficacité de mon administration comme la satisfaction des fonctionnaires qui y travaillent au service de l'outre-mer.

Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, la politique que j'ai l'honneur de conduire au nom du Gouvernement, sous l'autorité du Premier ministre et selon les orientations tracées par le Président de la République, tend à donner aux populations des départements et territoires d'outre-mer, qui attendent beaucoup de la République, plus de dignité, plus de chances à leur jeunesse, plus de responsabilités. Je ne crois à aucune fatalité de l'échec outre-mer. Mes rencontres depuis bientôt trente mois avec les responsables des D.O.M.-T.O.M. m'ont convaincu qu'il y avait chez ces populations une volonté de se prendre en charge, une aptitude à créer, un dynamisme, des compétences, pour tout dire une volonté d'agir qui est, je le regrette, trop souvent méconnue en France métropolitaine. Ayons confiance dans les ressources humaines de l'outre-mer. L'outre-mer a confiance en nous ; ne le décevons pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre. - M. Alexis Pota et M. André Thien Ah Koon applaudissent.*)

M. le président. Je vous remercie, Monsieur le ministre.

Nous en arrivons aux questions. Nous commençons par celles du groupe socialiste.

La parole est à M. Claude Lise.

M. Claude Lise. Ma question porte sur les pratiques de dumping à l'égard des productions des D.O.M.

La présentation prochaine de la réforme de l'octroi de mer et la taxation prévue de la production locale posent la question de la concurrence entre produits importés et produits locaux avec une acuité nouvelle.

En effet, les départements d'outre-mer ayant le statut douanier de territoires d'exportation, les entreprises européennes et françaises ont parfois tendance à considérer qu'elles peuvent vendre à coût marginal au-dessous des prix pratiqués sur le marché européen, je veux parler du marché continental européen.

Les pratiques abusives qui en découlent sont facilitées par la non-transparence des frais d'approche - fret maritime, frais de manutention, intervention de divers intermédiaires, etc. - et permettent à ces entreprises d'acquiescer facilement des parts importantes de marché au détriment des productions locales sans risque de baisse des prix sur leur marché principal.

Une telle politique, quand elle vient des pays extra-européens, notamment du Sud-Est asiatique vers la Communauté économique européenne, fait l'objet de plaintes au titre du dumping.

Selon l'article 2.2 du règlement n° 2422-88 de la C.E.E. : « Un produit est considéré comme faisant l'objet de dumping lorsque son prix à l'exportation vers la Communauté est inférieur à la valeur normale d'un produit similaire. » Il en résulte donc, suivant une procédure appropriée, l'application de mesures anti-dumping. Ce règlement ne s'applique pas à l'intérieur de la C.E.E. et, par conséquent, ne s'applique pas dans le cadre des exportations de produits en provenance des Douze vers le marché des départements d'outre-mer.

Le POSEIDOM ayant reconnu la « spécificité » et le « retard structurel » des départements d'outre-mer, monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que, parallèlement à l'étude du projet de loi sur l'octroi de mer, il est maintenant urgent que la France prenne l'initiative de proposer un texte spécifique traitant de la concurrence de la C.E.E. envers les îles et particulièrement les départements d'outre-mer ?

Il va de soi que, à l'heure où il est question d'approfondissement de la décentralisation, un dispositif anti-dumping spécifique au bénéfice des départements d'outre-mer devrait en la matière consacrer la capacité d'initiative juridique des assemblées régionales locales.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, il me paraît nécessaire de rassurer les producteurs des départements d'outre-mer.

Il convient peut-être d'abord de rappeler que le dumping, c'est-à-dire la vente d'un produit en dessous de son prix de revient, est réprimé par les dispositions applicables en vertu de la législation sur les prix et sur les conditions de la concurrence, qui est applicable dans les départements d'outre-mer comme en métropole.

Il est exact, sur le plan des faits, que certains cas de cette nature ont été décelés.

Sur le plan juridique, le fait que, pour l'application de la T.V.A., les départements d'outre-mer soient, par rapport à la métropole, des territoires d'exportation a pu conduire certaines firmes à regarder les régions d'outre-mer également comme territoires d'exportation au regard des règles qui régissent les conditions de vente. Ce n'est pas le cas et ce ne pourrait être toléré. Des instructions viennent d'être adressées par le ministère de l'économie et des finances aux directions régionales de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes et des prix pour que celles-ci veillent à constater qu'aucune pratique de cette nature ne s'implante outre-mer.

De surcroît, les autorités publiques viennent également d'indiquer aux principales firmes exportatrices métropolitaines qu'elles ne doivent pas faire une confusion entre la notion statistique et les règles applicables aux conditions de vente, notamment de prix.

Nous veillerons, monsieur le député, avec beaucoup de vigilance à la stricte observation de cette disposition. En outre, dans le cas où il apparaîtrait que des pratiques pouvant être assimilées à des cas de dumping seraient le fait de firmes européennes autres que des firmes françaises, il est bien évident que nous saisirions les autorités communautaires de ces pratiques dès lors qu'elles nous seraient, par le soin des autorités élues ou des autorités administratives, signalées.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dugué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dugué. La richesse de notre patrimoine culturel, qu'il s'agisse de littérature, de danse, de musique ou de la beauté des paysages, n'est plus à démontrer, et le soutien dont bénéficient ces activités atteste de l'intérêt que leur portent les collectivités locales et l'Etat.

Malheureusement, il est un domaine où, faute de moyens, l'action culturelle est quasiment au point mort : il s'agit de la production audiovisuelle et cinématographique.

Les professionnels antillais de ces secteurs se trouvent en effet confrontés, dès lors qu'ils souhaitent mener un projet, à des difficultés financières insurmontables.

Ils sont alors dans l'obligation, soit de s'expatrier, soit de se « rabattre » sur des projets de moindre envergure, de moindre qualité, qui ne peuvent supporter la comparaison avec les projets métropolitains.

Compte tenu de l'inexistence aux Antilles de SOFICA susceptibles d'aider à la production d'une œuvre, il serait souhaitable d'inciter les investisseurs potentiels à aider la production antillaise par des mesures attractives, comme l'extension des dispositions de la loi de défiscalisation aux œuvres de création audiovisuelles ou cinématographiques.

Pensez-vous, monsieur le ministre, prendre rapidement les mesures qui permettront aux créateurs locaux de disposer des moyens à la mesure de leur talent et de leurs ambitions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, j'ai consacré dans mon intervention quelques passages importants au thème de la défiscalisation. Ainsi que je le soulignais, on ne peut envisager un réexamen de certaines modalités du régime de défiscalisation pour l'outre-mer qu'après un bilan des effets à ce jour des règles en vigueur.

Votre proposition, qui me semble digne d'intérêt, sera donc examinée dans ce cadre. Vous pouvez donc verser cette suggestion au dossier que nous aurons à ouvrir bientôt.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Guy Lordinot.

M. Guy Lordinot. Monsieur le ministre, lors de la conférence de Cayenne sur la coopération régionale, un participant, approuvé par la majorité des présents, disait à peu près ceci : « La voix de la France serait mieux comprise dans la région caraïbe si elle était portée par des Antillais ou des Guyanais. »

Cette vérité conduira-t-elle le Gouvernement à nommer dans les Etats de la Caraïbe quelques ambassadeurs antillais ou guyanais ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, ainsi que je l'ai indiqué dans mon intervention, je souhaite que des responsables de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique participent d'avantage à tout ce qui concerne la coopération régionale.

J'ai évoqué tout à l'heure l'orientation vers une certaine institutionnalisation qui s'est traduite notamment par la création d'une conférence annuelle.

Je ne doute pas que le ministre des affaires étrangères accepte de désigner des diplomates d'origine antillaise ou guyanaise dans nos postes diplomatiques de la zone si des candidatures sont exprimées et correspondent aux règles en vigueur pour le déroulement des carrières diplomatiques. Je ne manquerai pas en tout cas de lui faire part de votre suggestion.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Kamilo Gata.

M. Kamilo Gata. Monsieur le ministre, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour l'effort d'équipement consenti cette année par l'Etat sur mon territoire.

Je peux citer les contrats de village, les T.U.C., les chantiers de jeunes, les extensions et constructions d'établissements scolaires, le reboisement, le démarrage - difficile - de l'artisanat, de la pêche et de l'agriculture, la réparation des dégâts occasionnés par le cyclone Ofa, le regain d'activité du secteur des travaux publics et du bâtiment, la mise en place d'équipements collectifs comme l'eau et l'électricité. Pour la première fois dans la vie de ce jeune territoire, plus de 10 p. 100 de la population occupent un emploi salarié.

Monsieur le ministre, il reste beaucoup à faire. Le développement économique, social et culturel demeure une ardente obligation.

En août 1989, le Premier ministre a, lors de son passage dans le territoire, promis l'installation d'une banque avant la fin du mois de décembre 1989. Je vous ai interrogé l'an dernier sur ce problème. Le ministre de l'économie et des finances avait indiqué que la B.N.P. viendrait installer une agence, mais, un an après le départ d'Indosuez, le territoire est toujours sans banque. Pouvez-vous aujourd'hui m'indiquer la date précise de l'ouverture de l'agence de la B.N.P. à Wallis-et-Futuna ou, à défaut, donner l'agrément à toute autre banque, même étrangère, disposée à s'y installer ?

Quant au F.A.D.E.S - fonds d'aide au développement économique et social - pour ces deux dernières années, il a été doté d'une enveloppe de 800 000 francs par l'intermédiaire du F.I.D.E.S. Monsieur le ministre, vous conviendrez avec moi que cette enveloppe est trop modeste pour être efficace. Pouvez-vous l'augmenter de manière substantielle ?

Lors de sa visite en août 1989, le Premier ministre s'est engagé à apporter l'aide de l'Etat à la création d'emplois, à prendre en compte les charges sociales qui en résultent. Un an après cet engagement, où en est-on, aujourd'hui ?

Le R.M.I. étant inapplicable dans les territoires d'outre-mer, l'Etat peut-il donner plus de chantiers de développement des jeunes pour que nous puissions faire face à la situation des personnes de plus de vingt-cinq ans dans le besoin ?

Pour les personnes handicapées, envisagez-vous une aide alimentaire ?

Quant aux personnes âgées, le territoire propose de revaloriser l'aide qui leur est attribuée à hauteur de 50 p. 100 du S.M.I.C local par trimestre et demande à l'Etat une participation supplémentaire d'environ un million de francs. Ce dernier peut-il apporter son aide à cet effort supplémentaire ?

Monsieur le ministre, j'en arrive au dernier point de mon intervention. La chefferie coutumière vous a demandé une revalorisation de ses indemnités lors de votre passage sur le territoire en juillet dernier. La dernière en date remonte au 1^{er} janvier 1989. Si les 40 p. 100 d'augmentation d'alors paraissent importants, appliqués à des indemnités modestes, celles-ci restent toujours faibles. Avant la table ronde institutionnelle de juillet prochain sur l'avenir du territoire, pouvez-vous accorder cette revalorisation méritée ?

Ainsi que je vous l'ai déjà dit l'an dernier, nous sommes bien loin, c'est vrai, de Paris, mais nous faisons aussi partie de la République. Nous représentons la France à l'autre bout du monde. Offrons une image de développement économique et de justice sociale, ce sera tout à l'honneur de la France !

M. le président. Je vous remercie.

Monsieur le ministre, après cette longue question, vous avez la parole.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. La réponse, monsieur le président, sera un peu à l'avenant, mais précise.

M. Gata a évoqué la situation de l'emploi à Wallis-et-Futuna. Il y a environ 1 400 personnes salariées, dont les trois quarts sont occupées dans le secteur public. Il a rappelé que l'incitation à la création d'emplois pouvait passer par l'exonération totale ou partielle des charges sociales. Compte tenu du système particulier de protection sociale, qui est, je le rappelle, de compétence locale, la prise en charge par l'Etat de la compensation de cette exonération s'est heurtée à des difficultés d'ordre juridique.

Cependant, l'aide à la création d'emplois peut passer par d'autres incitations. J'ai chargé le préfet de mettre cette question à l'ordre du jour de la table ronde et j'examinerai toute solution alternative.

Je confirme, par ailleurs, à M. Gata que les crédits relatifs aux chantiers de développement connaîtront en 1991 une progression significative, qu'ils seront largement ouverts aux adultes, aux jeunes, et qu'un volet de formation sera intégré au dispositif.

Concernant l'aide aux personnes handicapées et aux personnes âgées du territoire, je saisirai les autres ministres concernés de ses propositions.

Il a aussi évoqué le montant des crédits attribués au fonds d'aide au développement économique et social de Wallis-et-Futuna, le F.A.D.E.S. Un montant de 800 000 francs lui paraît très insuffisant. C'est aussi l'analyse qui a prévalu cette année puisque ce montant a été porté à 1 450 000 francs par le comité directeur du F.I.D.E.S. Comme chaque année, je propose à M. Gata que nous examinions ensemble, dans le cadre de la préparation du premier comité directeur de l'année 1991, les besoins en la matière.

Il a évoqué une question qui lui tient à cœur. A la suite du retrait de la banque Indosuez de Wallis-et-Futuna, dû notamment aux difficultés locales de fonctionnement de cette banque, le Gouvernement avait annoncé, par la voix du Premier ministre, qu'il favoriserait l'installation d'un nouvel établissement bancaire français. A la demande de M. Bérégovoy, la B.N.P. avait donné un accord de principe, dont M. Bérégovoy avait informé les élus du territoire.

Cet engagement tarde à se concrétiser pour des raisons que j'avoue avoir du mal à comprendre, puisqu'une banque australienne se propose d'ouvrir une agence à Wallis. L'activité bancaire est donc possible sur le territoire à des conditions économiquement viables. De nouveaux contacts ont eu lieu aujourd'hui même avec le président de la B.N.P. Si, dans les jours à venir, une date définitive n'était pas donnée pour l'ouverture de l'agence de la B.N.P., le Gouvernement ne ferait pas obstacle à l'installation de cette banque australienne.

M. Gata a évoqué les indemnités des chefs coutumiers. La dotation prévue pour ces indemnités a été depuis cinq ans fortement revalorisée : elle est passée de 846 000 francs en 1985 à 1 817 000 francs en 1990. Cette augmentation a permis une remise à niveau qui était jugée indispensable. En 1991, la dotation pour les indemnités des chefs coutumiers connaîtra une augmentation de 3,2 p. 100, égale à celle prévue pour les

fonctionnaires de l'Etat qui sont rémunérés sur le même chapitre. Il s'agit donc, après plusieurs années de retard, de procéder désormais à des augmentations régulières de ces indemnités.

Je crois avoir ainsi répondu à vos principales préoccupations, monsieur Gata.

M. le président. Je vous remercie.

Nous passons au groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Monsieur le ministre, mes questions sont relatives à la protection sociale.

Les problèmes touchant à l'hôpital, aux évacuations sanitaires, à la coexistence du secteur public et du secteur privé en médecine et en pharmacie demandent à être mis à plat.

Vous aviez envisagé d'organiser une table ronde. Bien que je n'aie pas en la matière de responsabilité particulière, monsieur le ministre, je tiens à y être associé. En avez-vous fixé la date ?

A une question que je lui posais en juin dernier relative à la revalorisation du minimum vieillesse, conformément à l'article 35 de la loi instituant dans le territoire un véritable régime d'assurance-vieillesse, revalorisation prévue au cas où l'inflation dans l'archipel serait supérieure à celle constatée en métropole, le ministre des affaires sociales m'a répondu à l'époque qu'il n'était pas suffisamment informé. Pouvez-vous aujourd'hui donner une réponse plus précise, monsieur le ministre, l'impact de l'augmentation du coût de la vie dans l'archipel sur le pouvoir d'achat des retraités devant, cinq mois plus tard, être déterminé ?

L'Etat finance 75 p. 100 de la maison de retraite, en permanente construction devrais-je dire, puisque les travaux commencés en juin 1986 ne sont pas encore terminés. Je souhaiterais, monsieur le ministre, compte tenu des coûts importants de ces travaux, du peu de cas accordé à la qualité de vie des personnes âgées dans la conception architecturale intérieure de ce bâtiment, qu'il y ait un contrôle plus sérieux.

Par ailleurs, les décrets d'application relatifs à la protection sociale sont en permanente signature. J'ai rapporté la loi sur la réforme de la protection sociale dans l'archipel en décembre 1988. Quand le Gouvernement aura-t-il fini de signer les décrets instituant dans l'archipel une véritable assurance maladie, maternité et décès de même que l'allocation d'éducation spéciale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, il est exact que les travaux de construction du nouveau bâtiment de la maison de retraite de Saint-Pierre-et-Miquelon, commencés en 1986, ne sont pas achevés. La raison principale est que le projet de plan directeur a subi entre-temps des modifications qui ont porté sur la liaison entre la maison de retraite et l'hôpital. Cependant, l'Etat a maintenu son financement à cette opération pour 21,3 millions de francs sur un coût total de 28,5 millions de francs.

Pour la table ronde sur les problèmes touchant à l'hôpital, aux évacuations sanitaires, à la coexistence d'une pharmacie publique et d'une pharmacie privée, une première réunion s'est tenue très récemment à Saint-Pierre, le 29 octobre dernier. Elle sera suivie par une autre réunion à Paris dont la date n'a pas encore été fixée.

S'agissant de l'application de la loi du 30 décembre 1988, je rappelle que quatre décrets ont été préparés. Le premier, qui fixait certaines dispositions relatives à l'indemnisation de l'incapacité permanente consécutive à un accident de travail ou à une maladie professionnelle, a été publié au *Journal officiel* le 4 septembre 1990. Le deuxième, relatif à l'assurance maladie maternité et décès, est en cours de signature. Le troisième, relatif à l'extension de l'assurance personnelle, est également en cours de signature. Le quatrième, relatif à l'extension de l'allocation d'éducation spéciale, a été soumis au Conseil d'Etat et sera donc bientôt mis lui aussi dans le circuit des signatures des différents ministres.

Je puis donc vous rassurer. Le retard sur lequel vous avez appelé mon attention a été pour une très grande part résorbé.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Je devais interroger M. le ministre à nouveau sur les problèmes concernant la défiscalisation mais, pour ne pas allonger le débat, monsieur le président, si vous le permettez, je donnerai la position de mon groupe sur le vote du budget en prenant acte de certaines réponses qu'a faites M. le ministre.

D'abord en ce qui concerne la défiscalisation, nous prenons acte, monsieur le ministre, du fait que le Gouvernement ne reprend pas à son compte l'amendement du rapporteur général de la commission des finances qui a été voté par cette commission et nous attendrons donc avec intérêt les débats concernant les articles rattachés qui auront lieu dans la nuit de vendredi. Vous comprendrez que cet amendement, voté sans concertation avec les élus des départements d'outre-mer, ait créé un réel trouble !

Nous avons pris également acte des réponses importantes que vous avez formulées sur l'intégration des D.O.M. à l'Europe : contingentement de la banane, mesures de protection, les taxes étant perçues et répercutées. Notre inquiétude a été partiellement dissipée mais nous voyons approcher 1993 et aucun projet de règlement n'est soumis aux autorités locales et aux parlementaires des D.O.M.

En résumé, notre groupe estime que l'action que vous conduisez est globalement positive dans les départements d'outre-mer, avec tout de même quelques interrogations aggravées par l'amendement de la commission des finances. Nous vous apportons donc un soutien conditionnel, avec l'intention de suivre avec vigilance le déroulement des actions qui seront conduites et, en accord avec mes collègues Jean-Baptiste et Grignon ici présents, nous nous abstenons sur le vote de votre budget.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Merci !

M. le président. Je vous remercie, monsieur Virapoullé.

Je pense qu'une réponse n'est pas nécessaire puisqu'il ne s'agissait pas franchement d'une question.

Nous passons à la question d'un député non-inscrit.

La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le ministre, je n'ai entendu évoquer, ni par M. le ministre de la culture, ni par Mme Tasca, ni par vous-même, le problème de la francophonie outre-mer.

Existe-t-il une politique de la francophonie ? Avons-nous l'ambition de préparer dans l'océan Indien une action en profondeur pour faire face à notre voisin, qui entrera bientôt dans la compétition économique de l'océan Indien ?

Pouvons-nous espérer, en matière de communication, des possibilités d'utiliser les six chaînes nationales par voie de transmission satellite ? Faut-il ou non restructurer et redéployer les moyens dont dispose R.F.O. ?

La question se pose de savoir si la France a la volonté de conserver ses acquis en ce domaine et de mener une politique culturelle à la dimension de son passé et des enjeux futurs ?

Par ailleurs, le président du conseil régional de la Réunion m'a demandé d'intervenir pour vous signaler que la répartition du F.I.D.O.M. décentralisé devrait se faire autant que possible d'une façon plus équitable et pour réclamer que cesse l'érosion des dotations du F.I.D.O.M. régional et départemental et que, corrélativement, les crédits de paiement soient mis en place d'urgence pour faire face aux programmes engagés par les collectivités.

Monsieur le ministre, il reste beaucoup de choses à faire et le budget est loin d'être parfait. Mais, en travaillant avec vous, j'ai pu découvrir un homme de cœur, un homme d'ouverture et de dialogue qui travaille avec sérieux aux problèmes de l'outre-mer.

Je voterai votre budget.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je suis très sensible aux propos de M. Thien Ah Koon, et je l'en remercie.

S'agissant du F.I.D.O.M. décentralisé, il sait que la réforme que j'ai fait voter en juin 1989 permet désormais de verser aux régions et départements d'outre-mer le F.I.D.O.M. décentralisé sous forme de subvention globale.

La dotation en crédits de paiement pour 1991, qui augmentera de 170 p. 100 par rapport à 1990, permettra à la réforme d'atteindre son régime de croisière.

Quant aux insuffisances de crédits de paiement constatées ces derniers mois à la Réunion et dont certains se sont plaints lors de mon récent voyage, elles seront en grande partie comblées dans les tout prochains jours. En effet, avec l'accord du ministre du budget, un décret de virement de 5 millions de francs paraîtra dans la semaine au *Journal officiel*. Ces 5 millions de francs seront immédiatement délégués au préfet de La Réunion.

M. le président. Je vous remercie.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Monsieur le ministre, la situation géographique de chacun des départements et territoires d'outre-mer - éloignement, isolement - implique qu'un effort important d'équipement en matière de couverture télévisuelle soit réalisé.

Au moment où, pour la première fois peut-être, R.F.O. bénéficie d'efforts méritoires de la part du Gouvernement - 11,5 p. 100 d'augmentation du budget - au moment où R.F.O. n'est plus, comme c'était trop souvent le cas, en bout de ligne, servie la dernière, au moment où R.F.O. sort de son isolement pour être en osmose avec le reste de l'audiovisuel public, il faut tout faire, monsieur le ministre, pour améliorer la couverture télévisuelle, il faut tout faire pour supprimer les zones d'ombre, il faut tout faire pour permettre, par le biais de T.D.F., que les populations d'outre-mer bénéficient bientôt des émissions du service public, de tout le service public, d'Antenne 2 et de F.R.3.

Je rejoins là une partie de la question qui avait été posée par mon collègue et je vous demande de m'indiquer, monsieur le ministre, quelles perspectives vous êtes en mesure d'offrir aux populations d'outre-mer dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, votre question me permet de réparer un oubli, puisque je n'avais pas évoqué ce point tout à l'heure.

Lorsque M. Thien Ah Koon a évoqué cette question, la diffusion et la transmission de programmes radio et de télévision du service public étaient sous la responsabilité directe de Télédiffusion de France. T.D.F. a désormais installé dans chaque département et territoire d'outre-mer un service placé sous la direction régionale de l'outre-mer de T.D.F.

L'effort qui est assuré par T.D.F. depuis quelques années me semble à la mesure des enjeux tels que vous les décrivez : mise en place de la télévision à Wallis-et-Futuna et à Mayotte ; mise en place d'un deuxième canal télévisé et de radiodiffusion en modulation de fréquence dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon, comme dans les zones urbaines de Papeete et de Nouméa.

Cet effort doit se poursuivre. En Nouvelle-Calédonie, la desserte par le deuxième canal sera assurée pour près de 95 p. 100 de la population d'ici au début de 1992. En même temps, les zones d'ombre qui subsistent pour le premier canal seront réduites.

En Polynésie, il convient de poursuivre la couverture télévisuelle des archipels éloignés. Au cours de ces dernières années, le F.I.D.E.S. a apporté son aide, à T.D.F. pour assurer la mise en place des équipements de diffusion et de transmission des programmes. Je puis assurer M. Françaix et M. Thien Ah Koon que le F.I.D.E.S. continuera à apporter son concours à cette politique.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Elie Castor.

M. Elie Castor. Monsieur le ministre, à l'occasion de la journée « portes fermées » de la justice le 23 octobre 1990, l'assemblée générale des magistrats du tribunal de grande instance de Cayenne, l'intersyndicale du syndicat des magistrats, les avocats du barreau et les personnels des greffes des services judiciaires ont tenu à exprimer leur refus de cautionner la situation de crise dans laquelle se trouve la justice en Guyane.

Au vu du projet de loi de finances pour 1991, ils craignent que les difficultés ne perdurent, qu'il s'agisse des effectifs, de l'équipement ou des moyens de fonctionnement. Il est à

craindre que les propositions qui avaient été faites par l'ancien garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange, ne demeurent lettre morte pour cette année.

Monsieur le ministre, vous connaissez la situation de crise des services judiciaires de la Guyane. J'aimerais que vous nous indiquiez si vous avez l'intention d'intervenir auprès de votre collègue, M. Nallet, nouveau garde des sceaux, pour que soient rapidement résolus les problèmes suivants : l'accélération des procédures administratives en vue de la construction rapide de la nouvelle maison d'arrêt de Cayenne ; l'extension et l'aménagement des locaux du tribunal pour assurer la sécurité des personnels, ainsi que celle des dossiers ; l'augmentation de l'effectif des magistrats et des personnels des greffes ; la mise en place d'une véritable cour d'appel en Guyane, ainsi que la formation continue du personnel.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, conformément à la déclaration faite en février dernier par le précédent garde des sceaux annonçant la création d'une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France a été préparé un avant-projet de loi. Le projet devrait être inscrit à la prochaine session de printemps.

La chambre détachée serait composée d'un président de chambre et de deux conseillers délégués à Cayenne. Des créations d'emplois correspondant à la mise en place de la chambre ont été prévues.

Je porte également à votre connaissance qu'un projet de décret portant création d'un tribunal mixte de commerce à Cayenne va être soumis très prochainement au Conseil d'Etat, compte tenu de l'essor économique de la Guyane. Il est apparu un accroissement sensible de l'activité du tribunal de grande instance de Cayenne statuant en matière commerciale, qui justifie la création d'un tribunal mixte de commerce.

S'agissant enfin de l'extension éventuelle des locaux du tribunal de grande instance de Cayenne, le service de la chancellerie cherche à appréhender les besoins exacts qui vont résulter de la mise en place du tribunal mixte de commerce et de la chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France.

S'agissant de la maison d'arrêt de Cayenne, je me propose de vous répondre dans les quarante-huit heures.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Dominique Larifla, pour poser la dernière question.

M. Dominique Larifla. Monsieur le ministre, ma question a trait, comme l'an dernier, à l'utilisation du solde des bénéfices versés par l'institut d'émission des départements d'outre-mer au Trésor public.

Je me réjouis que, à la suite des vœux exprimés par la représentation nationale, un compte spécial du Trésor ait été créé pour permettre une affectation plus régulière de ces sommes.

Cependant, il semblerait, d'après l'excellent rapport de notre collègue Jérôme Lambert, que seulement 20,6 p. 100 de ces sommes seront affectées aux départements d'outre-mer en 1991.

Monsieur le ministre, la représentation nationale sera-t-elle informée de l'utilisation des sommes qui ne seront pas affectées aux départements d'outre-mer ?

Pouvons-nous espérer que, dans un avenir proche, la totalité du solde des bénéfices de l'I.E.D.O.M. sera affectée aux organismes publics de caractère agricole, immobilier ou social des départements d'outre-mer, ainsi que le prévoit l'ordonnance du 7 janvier 1959 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, je profite de cette question pour répondre à celle que m'a posée sur le même sujet M. Virapoullé, à savoir l'affectation des produits de l'émission.

Cette question avait été évoquée lors de la discussion de la loi de finances pour 1990. Avec mon collègue M. Bérégovoy, nous étions parvenus à un compromis tenant compte des observations justifiées de la Cour des comptes.

Ce compromis a fait l'objet de l'article 61 de la loi de finances pour 1990, le ministre d'Etat ayant précisé dans le débat que 100 millions de francs seraient réservés aux affectations concernant les organismes publics agissant dans les secteurs de l'immobilier, agricole ou social.

Je rappelle que, au cours de ces dernières années, les dotations versées à ces organismes étaient en moyenne de 70 à 90 millions de francs. L'engagement pris l'année dernière a donc été strictement tenu.

Par ailleurs, les produits de l'émission de l'I.E.D.O.M. constatés au titre de l'exercice 1989 ont déjà fait l'objet de premières affectations concernant le secteur immobilier et agricole. Plus de 62 millions de francs seront consacrés à l'immobilier : 33,4 millions pour la société immobilière de Guadeloupe, dont 20 millions pour reconstituer les fonds propres et 13,4 pour les opérations de réhabilitation ; 4,8 millions de francs destinés aux opérations de liquidation de l'Agence guadeloupéenne d'aménagement du territoire, un second versement du même montant étant prévu en 1991 ; enfin 23,7 millions de francs consacrés à des actions de réhabilitation du patrimoine des sociétés immobilières d'outre-mer dans le cadre du programme de réhabilitation dont le principe avait été arrêté en 1985 ; 18 millions de francs en faveur de l'agriculture guyanaise, 13 millions de francs permettant de contribuer à l'effacement de la dette foncière liée au plan vert et 5 millions étant accordés à la SOFIDEG pour contribuer à l'équilibre de ses comptes et lui permettre ainsi d'accorder des conditions de prêt plus attractives.

En ce qui concerne l'avenir, monsieur le député, vous savez que l'affectation des produits de l'émission au bénéfice d'actions en faveur du développement économique des départements d'outre-mer transitera, à compter de 1991, par le compte d'affectation spéciale créé par la loi de finances 1990. Cette réforme permettra le contrôle du Parlement sur l'utilisation de cette ressource sans pénaliser par ailleurs les bénéficiaires. C'était aussi une préoccupation de M. le rapporteur Pourchon.

Conformément à l'engagement pris par le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances devant votre assemblée l'année dernière, 100 millions de francs sont inscrits dans le projet de budget qui est présenté. Les produits de l'émission pourront donc continuer à jouer un rôle parfois décisif dans le financement des projets des secteurs agricole, immobilier et social.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous répondre sur ce point, ainsi qu'à M. Virapoullé.

M. le président. Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « départements et territoires d'outre-mer ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 26 576 271 francs ;

« Titre IV : moins 23 447 999 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 49 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 19 170 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 209 880 000 francs ;

« Crédits de paiement : 518 190 000 francs. »

Les membres du groupe Union pour la démocratie française ont demandé un scrutin public sur chaque titre.

Je leur propose de considérer que les résultats du scrutin public sur les crédits inscrits au titre III vaudront pour chacun des autres titres.

M. Pierre-André Wiltzer. D'accord !

M. le président. Sur les crédits inscrits au titre III de l'état B, je suis saisi, par le groupe Union pour la démocratie française, d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	443
Nombre de suffrages exprimés	298
Majorité absolue	150

Pour l'adoption	294
Contre	4

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, à la suite des votes qui viennent d'intervenir, je voudrais adresser mes remerciements à la représentation nationale. Je considère ces votes comme un soutien dans la poursuite de l'effort vers l'égalité sociale et le développement économique de l'outre-mer, c'est-à-dire vers plus de dignité, tout en tenant compte des identités des départements, territoires et collectivités territoriales de l'outre-mer.

Ces votes sont un encouragement à poursuivre dans cette voie avec détermination et - pourquoi ne pas le dire ? - avec passion ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Alexandre Léontieff, pour un fait personnel.

M. Alexandre Léontieff. Monsieur le président, mon collègue député de la Polynésie a dit tout à l'heure que ce territoire était en situation de faillite. Je ne peux pas laisser dire cela devant la représentation nationale car, si le territoire de la Polynésie française était en faillite, nous ne pourrions ni payer nos fonctionnaires, ni rembourser la dette publique du territoire, ni même rembourser un certain nombre de dettes qui remontent à la période d'avant 1988, c'est-à-dire à l'époque où M. Flosse et son successeur, M. Teuira, dirigeaient le territoire.

Quant aux assertions d'un certain quotidien de Paris sur la gestion du territoire, que tout le monde connaît comme étant favorable au retour de M. Flosse au pouvoir, elles sont dénuées de tout fondement. C'est d'ailleurs bien ainsi que cela est reçu en Polynésie.

Je tiens à dire ici que le budget de la nation ne s'exprime pas simplement en Polynésie française par le budget des départements et territoires d'outre-mer, mais aussi par celui de tous les ministères. Ainsi, si l'on considère toutes les dépenses des ministères civils, ce qui est prévu pour la Polynésie équivaut à peu de chose près à ce qui se fait en Nouvelle-Calédonie.

J'ai voté pour le budget des D.O.M.-T.O.M. car j'estime que c'est dans le partenariat et la concertation avec l'Etat que se résolvent les problèmes du territoire de la Polynésie française, dans le cadre de l'autonomie interne de celui-ci. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)*

3

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. François d'Aubert une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le Crédit lyonnais et sa filiale Crédit Lyonnais Netherland Bank et sur les risques pris par une banque nationalisée dans certaines de ses opérations à l'étranger.

La proposition de résolution est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Elle sera imprimée sous le numéro 1696 et distribuée.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Intérieur :

Annexe n° 28 (Administration générale et collectivités locales). - M. Augustin Bonrepaux, rapporteur spécial ; avis n° 1639, tome IV, de M. Pascal Clément, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Annexe n° 29 (Police - Sécurité civile). - M. Guy Bèche, rapporteur spécial ; avis n° 1639, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome V (Police) de Mme Denise Cacheux : tome VI (Sécurité civile) de M. Pierre Pasquini.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 13 novembre 1990 à zéro heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

COMITÉ CONSULTATIF
DU FONDS NATIONAL DES ABATTOIRS
(2 postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 12 novembre 1990, M. Jean-Marie Leduc en qualité de titulaire et M. René Beaumont en qualité de suppléant.

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe socialiste a désigné :
M. René Bourget pour siéger à la commission des affaires étrangères.

*Candidature affichée
le lundi 12 novembre 1990, à dix-neuf heures*

Cette nomination prend effet dès sa publication au *Journal officiel*.



LuraTech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du lundi 12 novembre 1990

SCRUTIN (N° 369)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1991
(budget des départements et territoires d'outre-mer : moyens des services).

Nombre de votants	443
Nombre de suffrages exprimés	298
Majorité absolue	150
Pour l'adoption	294
Contre	4

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (272) :

Pour : 268.

Non-votants : 4. - MM. Jean-Pierre Balduyck, Jean-Pierre Braine, Roland Huguot et Jean Oehler.

Groupe R.P.R. (130) :

Contre : 3. - MM. Jacques Chirac, Auguste Legros, et Mme Lucette Michaux-Chevry.

Abstention volontaire : 1. - M. Michel Terrot.

Non-votants : 126.

Groupe U.D.F. (91) :

Pour : 15. - MM. François d'Aubert, Albert Brochard, Jean-Marie Caro, Hervé de Charette, Pascal Clément, Jacques Dominati, Charles Ehrmann, Emile Koehl, Gérard Longuet, Raymond Marcellin, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Michel d'Ornano, André Rossi et André Rossinot.

Abstentions volontaires : 76.

Groupe U.D.C. (39) :

Abstentions volontaires : 39.

Groupe communiste (26) :

Abstentions volontaires : 26.

Non-inscrits (19) :

Pour : 11. - MM. Michel Carlelet, Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miqueu, Alexis Pota, Bernard Taole, André Thien Ah Koon et Aloyse Warhouver.

Contre : 1. - M. Emile Vernaudon.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Léon Bertrand, Serge Franchis et Jacques Housain.

Non-votants : 4. - MM. Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et Mme Marie-France Stérbols.

Ont voté pour

<p>MM. Maurice Adevah-Peuf Jean-Marie Alalze</p>	<p>Mme Jacqueline Alquier Jean Anclaat</p>	<p>Robert Ansell Henri d'Attilio François d'Aubert</p>
--	--	--

Jean Auroux
Jean-Yves Autexler
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baralla
Claude Barande
Bernard Bardia
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beaufrès
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Belx
André Bellou
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérigovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
André Billardon
Bernard Blouac
Jean-Claude Billa
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bols
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguette Bouchardeau
Jean-Michel Boucheron
(Charente)
Jean-Michel Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
René Bourget
Pierre Bourguignon
Pierre Brana
Mme Frédérique Bredlo
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Albert Brochard
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Caloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacères
Jean-Christophe Cambadellis
Jacques Cambolle
André Capet
Jean-Marie Caro
Roland Carraz
Michel Carlelet

Bernard Carton
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazeuve
Aimé Césaire
Guy Chamfrault
Jean-Paul Chaateguet
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
Pascal Clément
André Clert
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colla
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre Defontaine
Marcel Deboux
Jean-François Delahais
André Delattre
André Delebedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derouler
Freddy Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessain
Michel Destot
Paul Dhaillie
Mme Marie-Madeleine Dieulangard
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
Jacques Dominati
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducoat
Jean-Louis Dumont
Dominique Duplet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Davalès
Mme Janine Ecochard
Charles Ehrmann
Henri Emmanuel
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Foral

Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambler
Pierre Garraud
Marcel Garrouste
Kamillo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grizard
Jean Guigard
Jacques Guyard
Edmond Hervé
Pierre Hlard
Elie Hoarau
François Hullaude
Jacques Huygheux
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Josselin
Alain Journet
Emile Koehl
Jean-Pierre Kucheldin
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Lariffa
Jean Laroche
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France Lecair
Jean-Yves Le Déant
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Gues
André Lejeune
Georges Lemolue
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léroa
Alain Le Vern

Mme Marie-Noëlle
Lewmann
Claude Lise
Robert Leidl
François Loacle
Gérard Longuet
Guy Lordnot
Janny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppé
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malaudain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Raymond Marcellin
Mme Gilberte
Maria-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Pierre Métals
Charles Metzinger
Louis Meaudeseu
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Mignaut
Mme Hélène Mignaut
Charles Millon
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Moceur
Guy Monjalou

Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Mme Louise Moreau
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Michel d'Ornano
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Perret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polgnant
Alexis Pota
Maurice Pouchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravler
Alfred Recours
Daniel Relner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Riouchet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
André Rossi
André Rossinot
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Salate-Marie

Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Szamade
Robert Savy
Bernard Schrelaer
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphe
Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Bernard Taple
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
André Thléon Ah Koon
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillaot
Michel Vauzelle
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Alain Vireux
Marcel Wacheux
Aloÿse Warhouwer
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Jean-Marc Nesme
Arthur Paecht
Mme Monique Papon
Michel Pelchat
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca
Francisque Perrut
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Louis Pierra
Ladislas Poniatowski
Jean-Luc Preeil
Jean Proriot

Marc Reyman
Jean Rigaud
Jacques Rimbault
Gilles de Robien
François Rocheblolne
José Rossi
Francis Saint-Ellier
Rudy Sailles
André Santini
Jean Seltlinger
Bernard Stasi
Jean Tardito
Paul-Louis Tenallion

Michel Terrot
Fabien Thléme
Philippe Vasseur
Théo Vial-Massat
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Vitrappoullé
Michel Volsin
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

Mme Michèle
Alliot-Marle
MM.
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Jean-Pierre Balduyck
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Mme Michèle Barzach
Jacques Baumel
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
André Berthol
Jean Besson
Frank Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jacques Boyon
Jean-Pierre Braloe
Louis de Broissia
Christian Cabal
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Richard Cazenave
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Michel Colinat
Alain Cousin
Jean-Michel Couve
René Couvelhès
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine
Daugrellh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaloe
Jean-Pierre Delalande

Jean-Marie Demange
Xavier Deniau
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhoinin
Eric Dollgé
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernaod
Xavier Dugoin
André Durr
Christian Estrosi
Jean Falala
Jean-Michel Ferrand
François Fillon
Edouard
Frédéric-Dupont
Robert Galley
Henri de Gastries
Jean de Gaille
Michel Graud
Jean-Louis Goaduff
Jacques Godfrain
Georges Gorse
Daniel Goulet
François
Grussenmeyer
Olivier Gulchard
Lucien Gulchon
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Roland Huguet
Michel Inchauspé
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Jean Kiffer
Claude Labbé
Jacques Lafleur
Philippe Legras
Gérard Léonard
Arnaud Lepercq
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Jean-François Mancel
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Pierre Mauger

Pierre Mazeaud
Jean-Claude Mignon
Charles Miossec
Maurice
Néou-Pwutaho
Michel Noir
Roland Nungesser
Jean Oehler
Patrick Ollier
Charles Paccou
Mme François
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquini
Dominique Perben
Régis Perbet
Michel Péricard
Alain Peyrefitte
Etienne Piote
Bernard Pons
Robert Pouljade
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reltzer
Lucien Richard
Jean-Paul
de Rocca Serra
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvalgo
Bernard Schrelner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Mme Marie-France
Stirbols
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Uberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Robert-André Vblven
Roland Vullfaume.

Ont voté contre

MM. Jacques Chirac, Auguste Legros, Mme Lucette
Michaux-Chevy et M. Emile Vernaudon.

Se sont abstenus volontairement

MM.
Edmond Alphandéry
François Assasi
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Henri Bayard
François Bayrou
René Beanmont
Jean Bégaud
Marcelin Bertelot
Léon Bertrand
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Alain Bocquet
Bernard Bosson
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Lolc Bouvard
Jean-Guy Brauger
Jean-Pierre Brard
Jean Briane
Jean Brocard
Jacques Brunhes
René Carpentier
Robert Cazalet
Georges Chavaas
Paul Chollet
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colomblie
René Coussau
Yves Coussain
Jean-Yves Cozann
Francis Delattre
Jean-François Deniau
Léonce Deprez

Jean Desanlis
Willy Diméglio
Maurice Doussat
Adrien Durand
Georges Durand
André Duroméa
Hubert Falco
Jacques Farran
Charles Fèvre
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gallard
Gilbert Gantler
René Garrec
Claude Gattignol
Jean-Claude Gayssot
Francis Geog
Germain Geogenwlo
Edmond Gerrer
Pierre Goldberg
François-Michel
Goonot
Roger Gouhler
Gérard Grignon
Hubert Grismault
Alain Grlotteray
Ambroise Guellec
Jean-Yves Haby
Georges Hage
François d'Harcourt
Guy Hermès
Jacques Houssin
Xavier Husault
Jean-Jacques Hyst
Mme Bernadette
Isaac-Sibille

Mme Muguette
Jacquaint
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jégou
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean-Philippe
Lachenaud
Marc Laffineur
André Lajoinie
Alain Lamassoure
Edouard Landral
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
François Léotard
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Paul Lombard
Alain Madello
Georges Marchais
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Joseph-Henri
Maujollon du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Méhaignerie
Pierre Merli
Georges Mesmio
Philippe Mestre
Michel Meylan
Piene Micaux
Gilbert Millet
Robert Montargent
Ernest Mouteussamy
Alain Moyne-Bressand

Mises au point au sujet du présent scrutin

M. François d'Harcourt, porté comme s'étant abstenu volontairement, ainsi que MM. Jean-Pierre Balduyck, Jean-Pierre Braloe, Roland Huguet et Jean Oehler, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

M. Bernard Pons, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

MM. François d'Aubert, Albert Brochard, Jean-Marie Caro, Hervé de Charette, Pascal Clément, Jacques Dominati, Charles Ehrmann, Emile Koehl, Gérard Longuet, Raymond Marcellin, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Michel d'Ornano, André Rossi et André Rossinot, portés comme ayant voté « pour », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
03	Table compte rendu.....	52	86	
03	Table questions.....	52	96	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	348	
05	Table compte rendu.....	52	51	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
05	Table questions.....	32	52	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	870	1 372	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
	DOCUMENTS DU SENAT :			
08	Un an.....	670	1 538	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 13
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

www.luratech.com Prix du numéro : 3 F
 (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com